



SARRALTROFF

Echos Municipaux 2024



Photo de la couverture du bulletin date de 2017 et a été prise par Arnaud THIRY.

Photo ci-dessous : Eglise après les travaux de réfection des murs du cimetière effectués en 2024.



Première photo de classe (CP et CE1 2024-2025) de la nouvelle Maîtresse Mme RUFF Mélanie qui succède à Mme SEYER Rita. Bienvenue dans notre commune !



1er rang (de gauche à droite) : HUGOT-PHILIPPI Maelyn – THOMAS Lucie – MARLATS Nina – MAZERAND Gabin – POIROT Achille – ETIENNE Louis – HEIM Léna – HEMA Sigfried – LOOS Eléonore – MATHIS Elisa – TISON Gabin,

2er rang (de gauche à droite) : Mme RUFF Mélanie - STEIBEL Antoine – BECQUET Juliette – AKDEMIR Deniz – DAL VI GEOFFROY Gabriel – AKDEMIR Mila – TUNC Berat – MARTIN Yannis – BOYON Amanda – ROBIN MALEYRAC Mahé – ZIEGER ALBERT Jade – BRASSEUR Tiago



LE MOT DU MAIRE

Dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes économiques, géopolitiques, climatiques etc..., les fêtes de fin d'année nous offrent une parenthèse lumineuse et réconfortante au plus près de nos proches et de nos familles. Le centre du village s'illumine pour Noël et ramène un peu de gaïté.

Depuis les élections européennes et la dissolution de l'assemblée nationale, l'instabilité politique actuelle déplaît aux Français et ils ont envie que cela change, 4 gouvernements depuis le début de l'année 2024.

Après la dissolution et la motion de censure du gouvernement Barnier, il disent « STOP ».

L'instabilité actuelle, ressentie fortement par les français les conduit à 85 % à demander une réforme de nos institutions, et se disent favorables à un scrutin à la proportionnelle.

Au courant de l'année 2025, il y a de grande chance de retourner aux urnes pour de nouvelles élections afin de voir se dégager une majorité parlementaire qui puisse gouverner selon le vote des français.

Dans ce bulletin, vous trouverez la synthèse des différentes informations communales ainsi que les travaux en cours et celles à venir pour 2025.

Le Conseil Municipal, les adjoints et moi-même sommes à votre écoute. Nous étudierons vos suggestions avec la plus grande objectivité conformément au rôle des élus.

Enfin bonne lecture..., cette année encore ce bulletin est dense puisque l'objectif visé est de vous donner un maximum d'informations.

Je remercie aussi mes collègues adjoints, Alain, Clément, Marie-Thérèse et Marie-Eve et mes conseillers pour le travail accompli dans l'intérêt général.

Mes remerciements s'adresseront également :

- à tous les enseignants qui ont assuré le fonctionnement du groupe scolaire,
- À nos agents communaux, Raphaël, Solange, Bérengère, Colline, Martine et Thomas pour leur implication dans leurs postes.

Mes collègues adjoints, les conseillers municipaux se joignent à moi, afin de vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2025. Qu'elle vous apporte santé, bonheurs, joies, réussites, énergie et optimisme à vous et à vos proches.

Bien cordialement

Votre Maire MATHIS Francis

Chers concitoyens de Sarraltroff,

Au terme d'une année 2024 si particulière et mouvementée, des affres de la dissolution au moment de communion offert par les Jeux Olympiques organisés en France, je tiens à vous adresser mes remerciements pour votre confiance renouvelée et à exprimer ma gratitude à l'équipe municipale de Sarraltroff, qui m'offre la possibilité de partager avec vous certains enjeux locaux et nationaux majeurs.

Membre de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale depuis ma réélection en juillet dernier, je reste fidèle à mes combats en faveur de mesures pour valoriser le mérite et le travail, soutenir les familles ou encore lutter contre l'abandon des zones rurales et de nos agriculteurs.

Après 7 années d'erreurs et de facilités budgétaires, qui ont largement dépassé le cadre des crises successives, chacun doit prendre conscience de l'équilibre très précaire de nos finances publiques...

N'ayant cessé d'alerter l'opinion publique sur ces dérives, je continue de porter ce message d'urgence pour le redressement de notre pays. Car une crise de la dette impacterait durement le fonctionnement de l'Etat et de nos services publics, mais aussi le niveau de vie de chacun.

Il est aujourd'hui plus important que jamais de retrouver le sens de la Nation. De défendre les valeurs républicaines qui nous permettent de vivre et d'avancer ensemble. Mais aussi de croire à l'existence de quelque chose de plus grand et de plus important que notre propre personne et que nos intérêts individuels immédiats.

On ne peut pas penser - comme le proposent dans l'hémicycle les extrémistes de tous bords - que l'on peut travailler 32h par semaine, partir en retraite à 60 ans et ne plus avoir d'enfant en espérant que l'avenir de notre pays et de chaque Français soit assuré.

Le redressement de notre pays passe par des mesures tranchées, justes et équitables, pour y rétablir l'ordre et la prospérité.

Dans le cadre des débats à venir, nous espérons pouvoir débattre de sujets cruciaux et urgents : renforcer nos systèmes éducatif et de santé, mettre fin à l'immigration illégale, réduire la bureaucratie qui pèse sur les comptes publics, simplifier les contraintes administratives pour redonner de l'oxygène à nos communes et nos entreprises dans cette période critique.

La lutte contre le narcotrafic endémique ou contre les occupations illégales du domaine public, sujet qui touchent malheureusement aussi notre circonscription, constituent également pour moi des priorités.

Au niveau local, je continue de défendre sans relâche notre territoire. Ainsi, après un combat de longue haleine, nous avons pu obtenir avec M. le Maire de Sarrebourg un engagement du ministre des transports et de la SNCF à rétablir dès mars 2025 notre desserte TGV matinale directe vers Paris. L'arrêt du train dans notre gare contribue fortement à l'attractivité et au développement du Sud mosellan et son abandon aurait représenté un sacrifice supplémentaire des villes moyennes et des territoires ruraux. Il s'agit là d'une victoire politique pour notre région, dont je me réjouis.

Avant de terminer ce message, je tiens à saluer la réactivité et l'engagement de l'équipe municipale de Sarraltroff, confrontée cette année à des inondations qui ont provoqué des dégâts, notamment sur le bâtiment du péricolaire "Les lutins du val de Sarre", et qui a très vite fait le nécessaire afin que les élèves puissent réintégrer le bâtiment dès la fin de l'été.

La décision de la municipalité de Sarraltroff de procéder au remplacement de l'éclairage public du village pour une solution plus écologique et économique, doit également être saluée.

Chers concitoyens de Sarraltroff, vous pouvez compter sur mon engagement indéfectible au service de notre circonscription et de ses habitants.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année, et une bonne année 2025 - placée sous le signe de la combativité et de la foi en notre République ! - en espérant avoir le plaisir de vous voir lors d'un prochain événement dans votre belle commune !

Fabien Di Filippo

Député de la Moselle



Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

Alors que l'année 2024 touche à sa fin, je tiens à m'adresser à chacune et chacun d'entre vous avec une sincérité profonde et un regard tourné vers l'avenir. Alors que nous franchissons un nouveau cap, il est essentiel de tirer les enseignements de l'année écoulée pour bâtir ensemble un futur plus stable et prospère.

L'année 2024 a été marquée par des défis politiques, sociaux et économiques d'une intensité rare. La dissolution décidée par le Président de la République, en lieu et place d'apporter de la clarté dans notre société, a apporté des temps troublés qui ont vu s'exacerber des tensions au sein de nos institutions et au cœur de notre société. Ces événements nous rappellent à quel point la stabilité politique est un bien précieux. Dans cette quête d'équilibre, le Sénat s'est une nouvelle fois affirmé comme un pilier fondamental de notre démocratie. En tant qu'assemblée de réflexion et de contrôle, il a su incarner la sagesse institutionnelle et le souci de l'intérêt général.

C'est en étant sur le terrain à l'écoute des acteurs que l'on peut prendre pleine conscience des enjeux et problématique des territoires. Pour renouveler cette synergie qui nous unit, j'ai décidé de relancer une nouvelle édition des « Ateliers de la Sénatrice » afin de vous présenter les subventions disponibles pour vos projets mais également d'échanger et vous accompagner face à vos problèmes administratifs, techniques, mais aussi juridiques.

Au-delà des aspects techniques, ces moments ont été l'occasion de consolider les liens qui nous unissent en tant qu'acteurs engagés au service de nos concitoyens. Votre participation active a témoigné de votre volonté de mieux comprendre et utiliser les ressources mises à votre disposition pour le bien de nos territoires.

Alors que nous allons entamer 2025, mon espoir est que cette nouvelle année soit celle du dialogue, de la sérénité reconquise et de l'action résolue. Nos concitoyens attendent des réponses concrètes à leurs préoccupations : pouvoir d'achat, transition écologique, santé, sécurité, et bien d'autres. Il est de notre devoir, à tous les niveaux de responsabilité, de ne pas les décevoir.

Je formule également le vœu que nos débats politiques gagnent en hauteur et en bienveillance. Les désaccords sont légitimes, mais ils ne doivent jamais faire obstacle à l'unité nécessaire pour relever ensemble les grands défis sociaux, économiques et budgétaires de demain. C'est en s'appuyant sur nos institutions, sur l'expérience du passé et sur la force de nos valeurs que nous pourrons avancer.

À vous toutes et tous, je souhaite une année 2025 placée sous le signe de l'espoir et du renouveau. Que cette année soit une occasion de consolider nos liens, de renouveler notre confiance collective et de bâtir un avenir où chacun trouve sa place et ses raisons de croire en des jours meilleurs.

Ensemble, faisons de 2025 une année de stabilité, de progrès et de réussite partagée.

Avec toute ma confiance et mes meilleurs vœux,



CAP SUR 2025 : ENSEMBLE FACE AUX DÉFIS DE DEMAIN !

Madame, Monsieur, Chers amis,

Quel plaisir de vous retrouver dans les « Échos Municipaux » de Sarraltroff ! C'est une tradition à laquelle je suis attachée depuis 2021. Je remercie et félicite Monsieur Francis Mathis, votre Maire, et le conseil municipal, pour le travail remarquable accompli dans la commune.

Ensemble, nous tournons la page d'une année 2024 difficile. J'ai entendu vos inquiétudes en matière de pouvoir d'achat, de santé, d'éducation, de mobilité. L'instabilité politique actuelle vous plonge dans des craintes légitimes. Le dire n'est pas se résigner et je vous exprime ma détermination à faire face, avec vous, aux défis qui attendent la Moselle en 2025.

Soutenir les familles, dynamiser notre économie locale, renforcer nos infrastructures et préserver votre cadre de vie sont les missions essentielles que je mène au niveau du Conseil départemental.

Fin novembre 2023, la commune a achevé un ambitieux projet de construction d'un bâtiment périscolaire : le Département y a contribué à hauteur de 160.000 euros.

Cette année, les murs du cimetière communal ont été restaurés : une subvention de 6.000 euros a été votée par le Conseil départemental.

Enfin, le Département a accompagné Sarraltroff dans le cadre du programme Fus@é pour faciliter les usages éducatifs : 1.862 euros ont été alloués pour l'achat d'équipements numériques au bénéfice des écoles de la commune.

Le dynamisme de Sarraltroff trouve donc un écho favorable au Département, où je continuerai, en 2025, à vous soutenir.

Forte de mon expérience de Maire, je me déplace régulièrement sur le territoire pour aller au-devant des élus, et échanger sur vos préoccupations et attentes.

Ce travail prend tout son sens au Sénat, où je mets en avant vos sujets pour mieux y répondre.

En 2024, j'ai défendu le soutien des associations patriotiques et lancé un appel à l'État sur le soutien financier des porte-drapeaux. C'est ma façon d'honorer la mémoire des héros de la Moselle.

Je m'investis aussi en faveur du patrimoine naturel mosellan : le 7 novembre dernier, Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat, m'a nommée au sein du Comité de Massif des Vosges, reconnaissant mon attachement aux Vosges mosellanes, au cœur du pays de Sarrebourg.

Je défends sans relâche nos agriculteurs : le 27 novembre dernier, j'ai voté contre l'accord de libre-échange UE-Mercosur qui menace notre agriculture.

Membre du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) et de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (CATDD) au Sénat, je travaille particulièrement sur la mobilité.

Dans ce cadre, j'ai remporté une belle victoire sur la desserte de Sarrebourg du TGV reliant Strasbourg à Paris. Le décalage par la SNCF de l'horaire du matin de cette desserte allait priver les Mosellans d'un train direct arrivant à Paris avant 9 heures. Cette décision était lourde de conséquences. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé une pétition qui a recueilli plus d'un millier de signatures. Forte de ce succès, j'ai rencontré le ministre délégué en charge des Transports, François Durovray. Mes actions ont payé : en mars 2025, l'horaire initial sera rétabli et les Mosellans pourront de nouveau faire l'aller-retour à Paris dans la même journée.

J'ai également interrogé François Durovray sur le développement du réseau de bus intercommunal et l'Agence de l'innovation pour les Transports.

Aux épreuves de 2024 et à une situation économique alarmante, je préfère l'action et les défis à venir.

Dans un contexte incertain, le découragement pourrait être une tentation. Mais le travail que je fais au Département, au Sénat et sur le terrain ne sera pas vain. Ensemble, formons le vœu d'une année 2025 sous le signe de la stabilité et de la sérénité pour travailler efficacement et dans la durée pour vous, et pour le pays.

Je vous souhaite donc à toutes et tous une excellente année 2025, pleine de réussites, de joie et d'espoir. Soyons fiers de ce que nous avons accompli et confiants sur ce que nous pouvons encore bâtir. Je serai là pour poursuivre le travail.

Vous pouvez compter sur moi !

Fidèlement,

Christine Herzog

Sénatrice de la Moselle

Conseillère départementale

Noces de Platine

Antoine Kern, l'aîné d'une fratrie de cinq enfants, est né le 9 février 1931 à Dolving.

Sa future épouse Odette Scheffer, d'une fratrie de quatre enfants, est née le 6 juin 1934 à Sarraltroff. Ils se sont mariés à Sarraltroff le

18 octobre 1954, devant le maire Marcel Gassmann.

De cette union sont nés trois enfants, Béatrice, Sylviane et Bruno. Tous ont créé leur famille et donné à leurs parents le titre vénérable de grands-parents de sept petits-enfants : Marie-Noëlle, Rachel, Stéphanie, Pierre, Sophie, Arnaud et Melissa, puis d'arrière-grands-parents de dix arrière-petits-enfants : Mathias, Ethan, Lou-Anne, Emmy, Alyssa, Manon, Enora, Lucas, Gabriel et Elyna.

Il fut un des membres fondateurs de l'association des donneurs de sang bénévoles de Sarraltroff et membre actif de 1965 à 1996.

Odette et Antoine étaient des membres assidus du club de l'amitié. Odette était aussi membre de la chorale Saint-Michel depuis de longues années.



LES TRAVAUX 2024

Achat de 10 ordinateurs portables pour l'école primaire en remplacement des anciens devenus obsolètes.



10 volets roulants solaire pour l'école maternelle.



Réfection et crépissage des murs de nos deux cimetières protestant et catholique.



Coordonnées & Horaires

Mairie

- 7 rue de l'Église - 57400 SARRALTROFF
- 03 87 03 17 87
- sarraltroff.mairie@wanadoo.fr

Horaires

- Horaires d'ouverture au public**
 - les lundis : 9h00-12h00 SUR RENDEZ-VOUS
 - les mercredis : 13h30-18h30 SUR RENDEZ-VOUS
 - les vendredis : 13h30-18h30 SUR RENDEZ-VOUS
- Permanences du Maire**
 - les mercredis : 16h00-18h30 SUR RENDEZ-VOUS
 - les vendredis : 17h30-18h30 SUR RENDEZ-VOUS

Travaux de remise en état du bâtiment périscolaire suite aux infiltrations d'eaux pluviales par la toiture et amélioration des écoulements de la toiture avec 4 écoulements supplémentaire.



Mise en place de trottoirs rue de la forêt pour retenir les eaux de pluie.



Nouveau poteau d'incendie rue de Sarrebourg



Orage et coulées de boues du 24 mai 2024

La multiplication d'évènements naturels ou technologiques témoigne du fait que les communes sont de plus en plus susceptible de voir leurs habitants confrontés à des situations pouvant les menacer directement.

L'amplification des effets aggravants du changement climatique se confirme, induisant une augmentation de la vulnérabilité des populations et des territoires aux risques naturels.

Les inondations liées aux précipitations du 24 mai 2024 (orage et grêle) ont provoqué d'importants dégâts dans notre commune : inondations et coulée de boue.

Des caves et des maisons inondées, le bâtiment du périscolaire sous les eaux, des chemins ruraux défoncés et des cultures dévastées.

En collaboration avec la CCSMS, une étude est en cours pour voir comment améliorer les écoulements des eaux pluviales ou les retenir sur les parcelles agricoles avec des noues de rétention. Les secteurs sensibles: rue de l'étang, rue de la forêt, rue du breuil seront prioritaire. Un programme de travaux et d'aménagement sera nécessaire pour améliorer et éviter de nouvelles coulées de boues.

Le Maire et le Conseil Municipal remercient toutes les personnes ainsi que les associations qui ont fourni les photos et les articles pour le bulletin municipal.

BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		ANNEE 2024		
CHAPITRES	B.P. 2023	C.A. 2023	B.P. 2024	
FONCTIONNEMENT : Dépenses	687 726,63 €	534 006,51 €	925 169,96 €	
011 – Charges à caractère général	154 750,00 €	131 963,99 €	167 703,00 €	
012 – Charges de personnel	231 200,00 €	228 164,77 €	253 982,96 €	
65 – Autres charges courantes	53 170,00 €	55 740,56 €	62 075,00 €	
66 – Charges financières	14 130,00 €	10 525,19 €	13 100,00 €	
67 – Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	
68 – Dotations aux amortissements	250,00 €	- €	- €	
022 – Dépenses imprévues	- €	- €	- €	
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	20 697,00 €	- €	20 697,00 €	
023 – Virement à la Section d'investissements	105 717,63 €	- €	300 000,00 €	
014 – Atténuation de produits	107 812,00 €	107 612,00 €	107 612,00 €	

LES RECETTES		ANNEE 2024		
CHAPITRES	B.P. 2023	C.A. 2023	B.P. 2024	
FONCTIONNEMENT : Recettes	627 576,63 €	570 420,54 €	925 169,96 €	
70 – Produits Domaine et Ventes	62 500,00 €	69 380,05 €	66 300,00 €	
73 – Impôts et Taxes	144 699,00 €	147 935,73 €	147 321,00 €	
731 – Impositions Directes	239 959,00 €	241 948,00 €	321 549,00 €	
74 – Dotations Subventions Participations	99 368,00 €	95 559,01 €	93 934,00 €	
75 – Autres Produits de Gestion Courante	13 900,00 €	9 765,30 €	120 500,00 €	
013 – Remboursement sur salaire CEC-CPAM	3 000,00 €	5 535,21 €	1 000,00 €	
76 – Produits financiers divers	- €	3,24 €	- €	
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	- €	294,00 €	- €	
78 – Reprises sur provisions semi budgétaires	- €	- €	1 700,00 €	
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €	
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	64 150,63 €	- €	172 865,96 €	

Album Souvenir : Noces de Diamants

Les époux Schnitzler Hélène et Léon ont eu le plaisir de se réunir le 13 octobre 2024 afin de fêter leurs 60 années de bonheur. Mariés le 9 octobre 1964 en mairie de Siewiller et le 10 octobre 1964 à l'église de Hommaring. Léon est né à Hommaring le 9 septembre 1941 et Hélène à Siewiller le 24 août 1941, la petite note d'humour de Léon qui aime à rappeler que Hélène est son chef car née quinze jours avant lui. Arrivés à Sarraltroff en 1970, de cette union sont nés 4 enfants, Serge, Cathy, Véronique, Christian et ont la joie d'être les heureux grand parents de Cyril, Audrey et Elsa. Ce fut un moment chaleureux qui a permis de fêter cet anniversaire en famille autour d'un bon repas entouré de leurs proches.



la commune

BUDGET DE LA COMMUNE - INVESTISSEMENTS

LES DEPENSES

ANNEE 2024

CHAPITRES	B.P. 2023	C.A. 2023	B.P. 2024
INVESTISSEMENTS : Dépenses	214 457,63 €	898 365,61 €	757 642,98 €
OPFI - Restes à réaliser DEPENSES N-1	- €	- €	- €
041 - Opération patrimoniales	20 697,00 €	- €	20 697,00 €
001 - Déficit d'investissement N-1	- €	- €	- €
13 - Subvention d'investissement	1 078,00 €	- €	1 078,00 €
16 - Remboursement de capital d'emprunt	51 700,00 €	51 626,77 €	50 500,00 €
20 - Travaux - Immobilisations incorporelles	- €	194,00 €	19 367,98 €
21 - Travaux - Immobilisations corporelles	140 982,63 €	795 889,84 €	613 000,00 €
23 - Travaux - Immobilisations en cours	- €	50 655,00 €	53 000,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES	B.P. 2023	C.A. 2023	B.P. 2024
INVESTISSEMENTS : Recettes	506 857,00 €	843 454,33 €	757 642,98 €
OPFI - Restes à réaliser RECETTES N-1	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution d'Investiss. Reporté	115 300,26 €	- €	58 448,98 €
10 - Dotations - Fonds divers - Réserves	226 445,74 €	234 966,22 €	151 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	105 717,00 €	- €	300 000,00 €
024 - Produit des cessions d'immobilisation	18 000,00 €	- €	18 000,00 €
040 - Opération d'ordre entre sections	20 697,00 €	- €	20 697,00 €
041 - Opération patrimoniales	20 697,00 €	- €	20 697,00 €
13 - Subvention d'investissement	- €	306 548,11 €	188 800,00 €
16 - Encaissement d'emprunts	- €	300 000,00 €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	1 940,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €



Dépenses Electricité et Eclairage Public

Tableaux de 2018 à 2024 et graphiques de 2020 à 2024

Graphiques établis en fonction des factures EDF reçues durant l'année en cours
(Dans les graphiques, l'année 2024 inclus les mois de novembre et décembre 2023, mais il manque le mois de décembre 2024)

ANALYSE DES ECONOMIES REALISEES SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE SARRALTROFF										
Eclairage		2018	2021	2022		2023		2024		ECONOMIE de 2024 par rapport à 2023
Evolution Prix HT du kWh en centimes d'€	DATE	Janvier	Janvier	Janvier		Février	Octobre	Février	Novembre	
	Prix HT kWh en c€	6,19	6,91	11,06		12,45	14,35	13,82	13,82	
	Variation en c€		0,11	4,15		1,39	1,9	-0,53	0,00	
	Variation en %		1,62%	60,06%		12,57%	15,26%	-3,69%	0,00%	

avant 55 rue de la forêt		2018	2021	2022		2023		2024		ECONOMIE de 2024 par rapport à 2023			
07 - Eclairage Public 10 rue du Rebbberg	Nbre kWh	9219,4	9471	9406		5510		2576		En kWh	%	EN €	%
	Janvier			1152	168,97 €	634	119,09 €	614	139,63 €	-20	-3,15%	20,53 €	17,24%
	Février	20,38 €	354,48 €	1029	150,93 €	587	110,27 €	363	102,28 €	-224	-38,16%	-7,99 €	-7,24%
	Mars			807	140,98 €	477	104,82 €	275	77,48 €	-202	-42,35%	-27,33 €	-26,08%
	Avril	477,24 €	195,03 €	770	134,51 €	452	99,32 €	239	80,24 €	-213	-47,12%	-19,08 €	-19,21%
	Mai			632	117,46 €	388	94,30 €	186	62,45 €	-202	-52,06%	-31,85 €	-33,78%
	Juin	182,26 €	190,20 €	565	105,00 €	327	79,47 €	160	67,82 €	-167	-51,07%	-11,65 €	-14,66%
	Juillet			516	97,88 €	302	77,05 €	104	44,09 €	-198	-65,56%	-32,97 €	-42,79%
	Août	79,75 €	163,21 €	593	112,49 €	343	87,52 €	109	46,70 €	-234	-68,22%	-40,82 €	-46,64%
	Septembre			702	124,00 €	407	100,07 €	150	64,26 €	-257	-63,14%	-35,81 €	-35,79%
	Octobre	168,05 €	254,79 €	794	140,26 €	460	113,11 €	137	46,03 €	-323	-70,22%	-67,07 €	-59,30%
	Novembre			945	160,28 €	547	124,39 €	239	80,31 €	-308	-56,31%	-44,09 €	-35,44%
	Décembre	208,32 €	249,02 €	901	152,82 €	586	133,26 €						
Total en €	1 136,00 €	1 406,73 €		1 605,58 €	5510	1 242,67 €	2576	811,29 €	-2 934	-53,25%	-298,12 €	-23,99%	

1 LAMPE SUR 2 par rapport à 2022
Manque le dernier mois pour faire la comparaison entre 2023 et 2024

418 puis 276		2018	2021	2022		2023		2024		ECONOMIE de 2024 par rapport à 2023			
08 - Eclairage Public 27 rue de la Forêt	Nbre kWh	7971,9	7300	11,4		13790,8		2716		En kWh	%	EN €	%
	Janvier							591	131,42 €				
	Février	27,66 €	255,25 €	1,9	42,38 €	9740	1 441,08 €	476	119,94 €				
	Mars							317	79,88 €				
	Avril	407,87 €	157,90 €	1,9	54,68 €	1,9	55,65 €	285	84,34 €				
	Mai							223	65,99 €				
	Juin	171,75 €	153,77 €	1,9	48,04 €	1,9	55,65 €	199	74,96 €				
	Juillet							88	33,15 €				
	Août	90,77 €	129,06 €	1,9	41,18 €	2135	385,12 €	75	36,78 €				
	Septembre					385	90,52 €	103	50,51 €	-282	-73,25%	-40,01 €	-44,20%
	Octobre	161,60 €	205,97 €	1,9	55,08 €	439	103,21 €	134	45,57 €	-305	-69,48%	-57,64 €	-55,84%
	Novembre					520	115,63 €	225	76,53 €	-295	-56,73%	-39,11 €	-33,82%
	Décembre	197,64 €	213,61 €	1,9	48,24 €	568	126,31 €						
Total en €	1 057,29 €	1 115,56 €		289,60 €	13790,8	2 373,17 €	2716	799,07 €			-136,75 €		

1 LAMPE SUR 2 par rapport à 2022
Manque le dernier mois pour faire la comparaison entre 2023 et 2024



9-Eclairage Public Poste Eglise



11-Eclairage Public 55 rue de Goerlingen



12-Eclairage Public Poste Petelacker



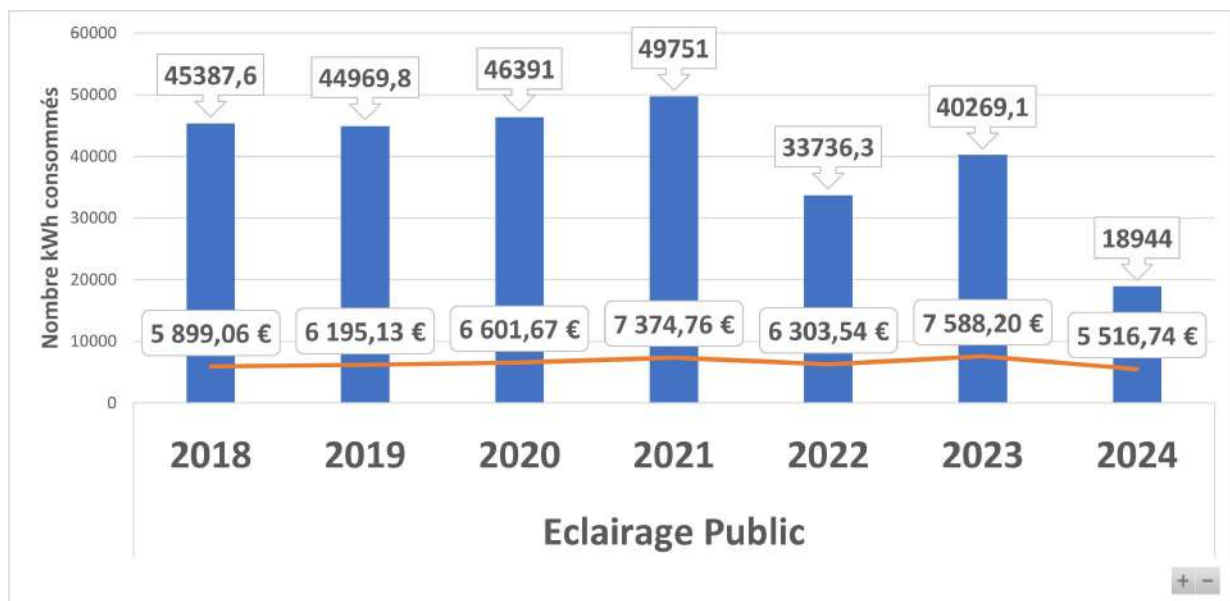
13-E P circuit vers Sarrebourg



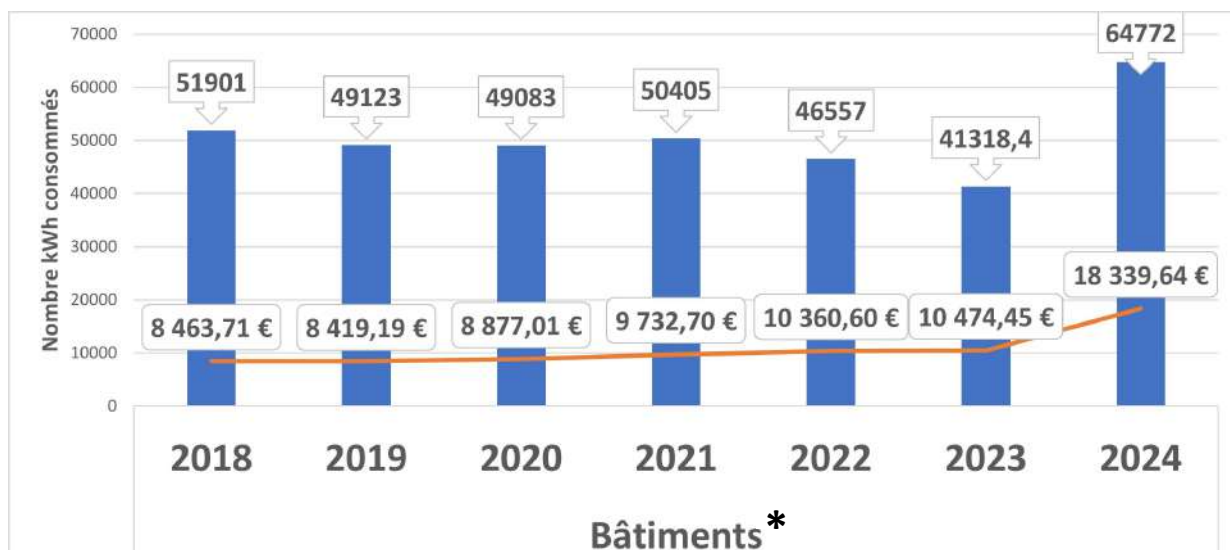
14-Eclairage Public 55 rue du Breuil



15-Eclairage Public Moulin Hasslauer



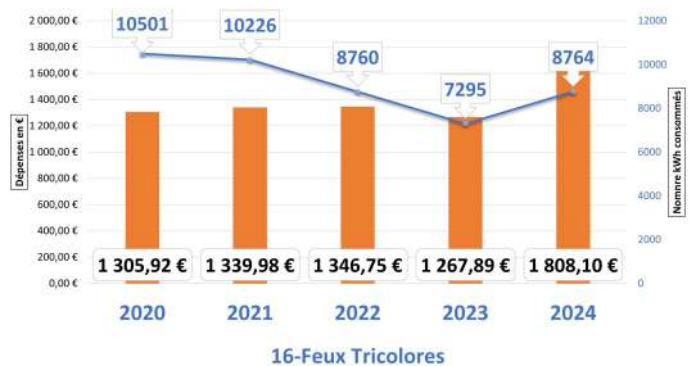
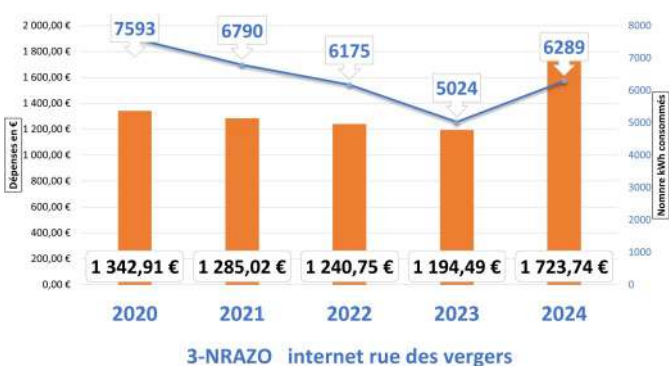
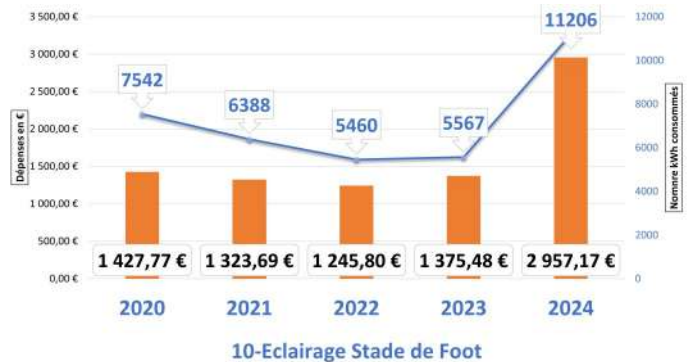
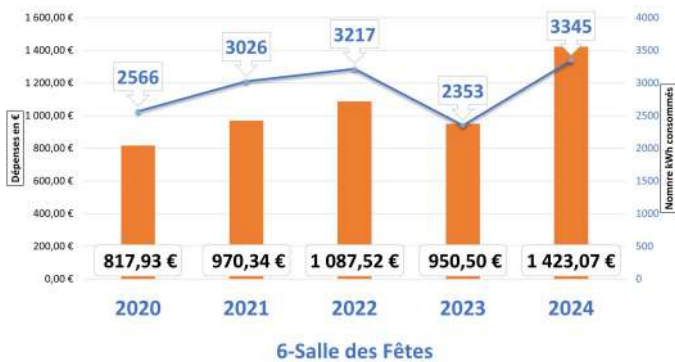
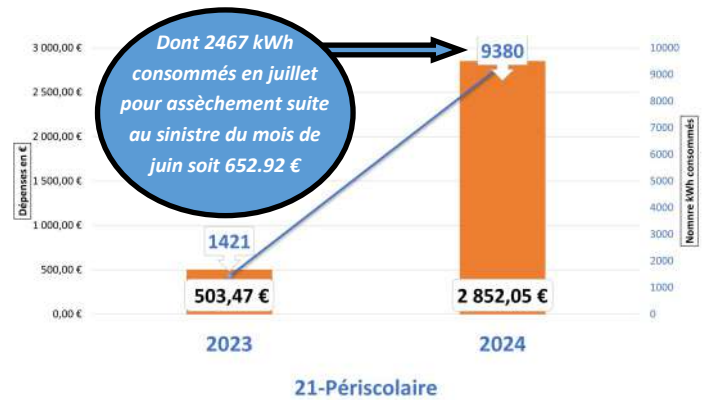
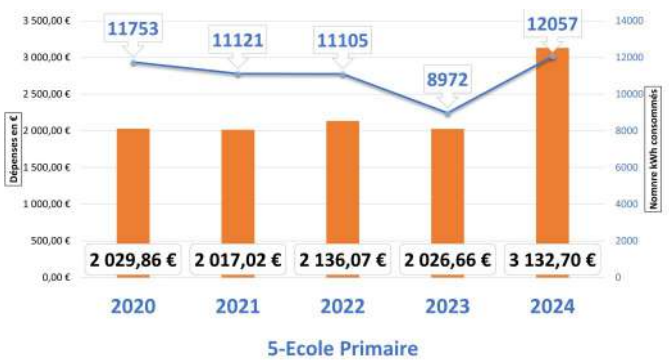
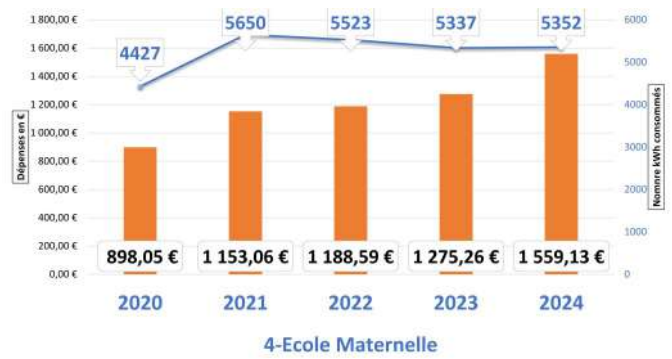
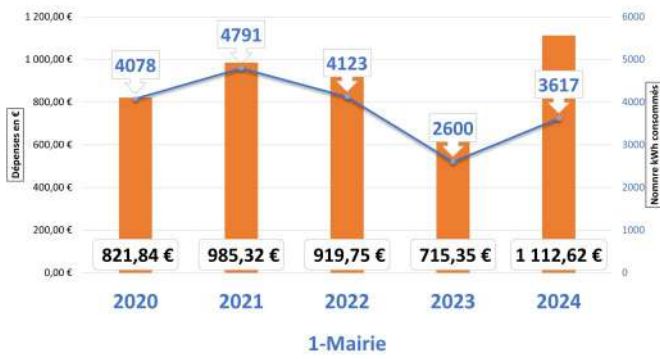
Eclairage Public



Bâtiments*

* Inclus Ancien Local Pompiers, Atelier Municipal, Stade de Foot, Feux tricolores, Internet, Fontaine, SAUF ECLAIRAGE PUBLIC

Principaux Bâtiments de la commune ainsi que les feux tricolores et NRAZO Internet



Etat civil 2024

(Arrêté au 31 décembre 2024)

Mariages



Théo FIESER et Marie RABOT, le 24/02/2024

Jean-Francis WENGER et Angélique Marie Hélène JOUVE, le 27/04/2024

Arnaud Raymond Gérard THIRY et Aurore Marie STOSSE, le 22/06/2024

Florian Lucien Dominique MULLER et Magaly Pierrette Annie HENRY,
le 07/07/2024

Félicitations aux mariés



Naissances

Leandro Domenico Jacques MULLER
né le 01/01/2024

Yazid GHLISSI né le 27/03/2024

Lyhana Lona Lexia Lysone RABOT
née le 12/05/2024

Camila SCHUTZ née le 02/08/2024

Cécile Marie Janyne PIQUARD née le 22/08/2024

Lydia DESGRANGES née le 16/09/2024

Ilyam GHLAISSA né le 08/10/2024

Victoire Marguerite France STRICHER
née le 06/12/2024

Félicitations aux parents



Décès

M. CHRIST Philippe, le 02/03/2024,

M. BEAUVAIS Robert, le 03/03/2024,

M. GROSTEFAN Dany, le 25/03/2024,

Mme FRIANG Marie Alice, veuve MEYER,
le 20/05/2024,

M. DUBOIS Alfred, le 21/05/2024,

M. HECTOR Jean, le 05/06/2024,

M. SCHAMM Claude René, le 06/06/2024,

M. LAVIGNE Moana, le 27/06/2024,

Mme GROSSE Monique Anne, veuve ROOS,
le 13/10/2024,

Mme WALKER Elisabeth Agnès, le 05/11/2024.

Condoléances aux familles !



Photo Souvenir

M. BEAUVAIS Robert

durant son 1er mandat de Maire

tenant un discours

lors de l'hommage aux soldats tombés

au champ d'honneur

Le périscolaire Les Lutins du Val de Sarre

Une belle année 2024 pleine de rebondissements vient de s'écouler. Dans leurs nouveaux locaux les enfants ont pu fêter leurs anniversaires, se déguiser pour carnaval, participer à différents jeux, s'adonner à diverses activités et même profiter de l'extérieur sur la terrasse grâce aux salons de jardin acquis par la mairie.



Cette année c'est aussi : 120 enfants inscrits au périscolaire et environ 75 accueillis chaque semaine dans nos locaux... et pas loin d'une moyenne de 40 enfants tous les midis.

Un grand merci aux familles pour leur confiance !

Le dégât des eaux survenu au mois de mai, a mis le bâtiment hors de fonction, mais grâce à la réactivité de chacun l'accueil du périscolaire n'a pas été interrompu mais seulement déplacé. L'équipe et les enfants ont repris leurs activités en réintégrant les anciens locaux (à l'école primaire et la salle des fêtes).

La fin de l'année scolaire a été ponctuée par le départ de Héloïse FABIEN, à qui nous souhaitons une bonne continuation dans sa nouvelle vie.



En septembre, les enfants ont retrouvé leur « nouveau péri » remis à neuf. C'est donc joyeusement que Bérengère GÉHIN, la responsable du périscolaire, a commencé l'année accompagnée de Coline BERNHARD et Pauline MORITZ toutes deux habitantes du village.

Et quel début d'année scolaire !

L'affluence accrue donne une certaine dynamique, l'équipe met tout en œuvre pour répondre aux besoins de chaque famille, elles essaient d'accompagner au mieux les enfants durant ces temps de périscolaire. Elles créent par la même occasion une complicité qui donne cet aspect familial à ces lieux. L'équipe met en place une nouveauté : programmer différentes animations à thème.

La première, de mi-septembre à début novembre, portait sur « **La santé et l'alimentation** », permettant de sensibiliser les enfants avec des jeux, des quizz et de la lecture. Ce thème a traité les sujets importants comme la découverte des fruits et des légumes, leurs bienfaits pour la santé, à contrario des biscuits sucrés et bonbons. Les numéros d'urgences ont été également abordés et l'intérêt du brossage des dents avec en cas pratique, la création d'un dentifrice et d'une semaine de brossage de dents après le repas de midi.

La deuxième période, de novembre jusqu'à fin janvier, les enfants ont pu participer à diverses activités sur la thématique « **Les Contes et les Légendes** ». Des bricolages sur le monde des fées, des gnomes, des sorciers, des lutins et sur Noël. Des recettes de potions magiques, des recettes culinaires de pop cake, mug cake et sablés. Des histoires et vidéos pour émerveiller petits et grands. Sans oublier l'arrivée des lutins farceurs ! Les chenapans sont venus à trois cette année et ils ont su amuser tout le monde avec leurs bêtises...

L'année s'est soldée par une soirée de Noël coorganisée par l'APE et les 3 communes. Une soirée où tout le monde a pu se réunir lors d'un spectacle de Clown « La magie des clowns » puis ont pu se retrouver autour d'un bon repas et les enfants profiter de la venue de Saint Nicolas dans les locaux du périscolaire.

Dès janvier, la troisième thématique de travail sera axée sur la « **Nature et l'environnement** ». Des belles découvertes et animations à venir...

En attendant toute l'équipe du périscolaire vous souhaite, une très belle année 2025.



Infos ComCom

VOUS EMMÉNAGEZ SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Vous devez procéder à votre enregistrement au service de collecte. Une poubelle d'ordures ménagères vous sera attribuée.



VOUS DÉMÉNAGEZ AU SEIN DU TERRITOIRE ?

Vous devez mettre à jour votre dossier auprès de nos services. Attention, nous vous rappelons que votre poubelle (couvercle bordeaux ou rouge) doit être déménagée à votre nouvelle adresse. Le bac de tri reste à votre ancienne adresse, sauf s'il n'y en a pas dans votre nouveau logement.



VOUS SOUHAITEZ CLÔTURER VOTRE ABONNEMENT ?

Déménagement en dehors du territoire, départ EHPAD, vente d'une résidence secondaire, décès...
Attention, votre poubelle d'ordures ménagères doit être restituée au PETR afin de clôturer votre redevance et mettre fin à la facturation.



AUTRE DEMANDE ?

Renseignement, problème de collecte, bacs cassés/disparus, perte de badge d'accès aux bornes semi-enterrées

IMPORTANT !

SARRALTROFF : modification des jours de collecte du tri 2025



Nouveau jour de collecte du TRI à Sarraltroff à **partir du 06 janvier 2025** :

	Ancien jour de collecte (2024)	Nouveau jour de collecte
TRI	LUNDI Semaine PAIRE	MERCREDI Semaine PAIRE  NOUVEAU !

Dans tous les cas se référer à votre calendrier de collectes 2025



INFOS À RETENIR POUR 2025

- **Collectes des déchets possibles matin ou après-midi** : à partir du **06 janvier 2025**, les collectes peuvent avoir lieu le matin ou l'après-midi. Merci de présenter vos bacs sur la voie publique la veille au soir à partir de **19h** et de les rentrer après le passage du camion.
- **Collecte des jours fériés** : depuis 2024, les jours fériés sont collectés à l'exception du **1er janvier, 1er mai et 25 décembre** où la collecte est reportée au lendemain jusqu'au samedi.
- **Modifications des heures d'ouverture des déchèteries** : les heures d'ouverture des déchèteries sont également modifiées à **partir du 1er mars 2025** ; merci de consulter le verso de votre calendrier de collecte.



NOUS CONTACTER

www.pays-sarrebourg.fr
pole-dechets@pays-sarrebourg.fr
 (En précisant vos nom, prénom, adresse,
 numéro de téléphone)
 0800 807 018 (n° vert gratuit depuis un poste fixe)



HORAIRES

Du lundi au jeudi : 9h-11h45
 puis 13h-17h
 Vendredi : 9h-11h45

PETR du Pays de Sarrebourg - Service Pôle Déchets
 3, Terrasse Normandie 57400 Sarrebourg

Hommage à M. BEAUVAIS Robert

Robert Beauvais nous a quittés le 3 mars 2024 à l'âge de 97 ans. Il était né le 11 janvier 1927 à Sarraltroff. Retraité de la SNCF, il était maire honoraire depuis 1995 après avoir exercé les fonctions de maire de 1977 à 1995. Il était le doyen de son village. Malgré-nous durant le second conflit mondial, il fut Président de la Section du Souvenir français de Sarraltroff de 1999 à 2013. Il était co-auteur de la monographie « Sarraltroff, 2400 ans déjà » avec Emile Muller et Bertrand Kugler, publiée en 2002. Homme affable et dévoué, il avait réalisé de nombreux projets à Sarraltroff, mais avait été profondément marqué par son séjour dans la Wehrmacht.

Nous présentons toutes nos condoléances à son épouse Madeleine ainsi qu'à toute sa famille.



Ses principales réalisations :

- Le raccordement définitif de notre réseau d'eau potable de Wintersbourg, en 1978.
- La construction d'un nouveau réservoir d'eau de 350 m3 au lieu dit « Linacker »,
- Création des lotissements et des nouvelles rues : rue des chênes, rue de l'étang, rue des chardonnerets, rue des acacias, rue des cerisiers,
- Prolongement des rues suivantes : rue de la forêt, rue du rebberg, rue des vergers,
- Agrandissement de la salle des fêtes, avec adjonction d'une cuisine, de toilettes et de vestiaires,
- Construction des vestiaires et des tribunes au stade municipal,
- Création d'un parking devant la salle des fêtes, après l'achat et la démolition de l'ancienne maison MEYER Henri,
- Mise en place d'une signalisation à feux tricolores au centre du village,
- Achat et démolition de la maison REMY, avec création de parking,
- Construction d'une nouvelle école, avec 4 classes, 2 préaux, 2 sanitaires, bureau de la directrice, local technique, bibliothèque, salle informatique, ascenseur pour handicapé, chauffage central.



Les Conscrits en 1947

1er rang (de gauche à droite) :

KNITTEL Laurent, BEAUVAIS Robert,
LIMON Camille, ETIENNE N.

2ème rang (de gauche à droite) :

KARLESKIND Jean, GROSSE Albert,
SINS Jacques

**Porte Drapeau
Pour l'inauguration
du Monuments aux Morts
en
1955**



Son 1er mandat en tant que conseiller... !

Conseil Municipal 1965-1971

1er rang (de gauche à droite) : SONNTAG Victor, LIMON Constant (1er adjoint), GASSMANN Marcel (Maire), SCHAEFFER François (2ème adjoint), FROMEYER Jean-Baptiste

2ème rang (de gauche à droite) : MEYER René, RABOT Charles, DASTILLUNG Louis, THIRY Arthur,

3ème rang (de gauche à droite) : GEOFFROY Alfred, SPAETER Eugène, BEAUVAIS Robert, ROUCHMEYER Aloyse.

Son 1er mandat en tant que Maire à la suite de l'invalidation du mandat de MATHIS Jean-Marie (5 mois)

Conseil Municipal 1977-1983

1er rang (de gauche à droite) : GASSMANN Bernard, LIMON Constant, MATHIS Jean-Marie (Maire durant les 5 premiers mois), BEAUVAIS Robert, GEOFFROY Lucien,

2ème rang (de gauche à droite) : HOFFMANN André, SCHWARTZ Bernard, CHRIST Marcel, SCHAEFFER René, MULLER Emile, SCHAEFFER François, FILLINGER Robert, BUBOIS Alfred.



Son dernier mandat de Maire en 1989.

Conseil Municipal 1989-1995

1er rang (assis de gauche à droite) : MATHIS François, LIMON Constant, BEAUVAIS Robert, MAZERAND Charles,

2ème rang (debout de gauche à droite) : KNITTEL Denis, SCHAEFFER René, GASSMANN Bernard, WEBER Grégoire, GASSMANN Aloyse, REYMANN Bernard, KUGLER, MATHIS Jean-Marie, DUBOIS Alfred, SCHWARTZ Jean-Marc, FILLINGER Jean-Marc

Novembre 1994

50ème anniversaire de la Libération de Sarraltroff

le 20 novembre 1944

par les soldats de la 2ème DB du Général Leclerc



Remise des clés

de l'église Saint Michel

le 11 septembre 1994

à l'Abbé Serge Houppert



Juin 1995
Lors de l'inauguration
de
la nouvelle école primaire



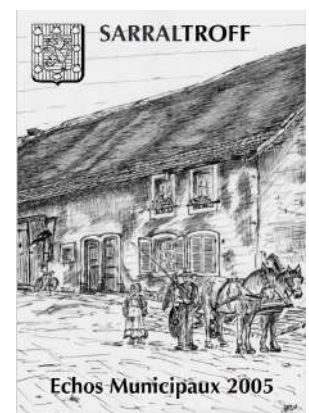
Hommage à M. HECTOR Jean

M. Jean Hector nous a quittés le 5 juin 2024 à l'âge de 80 ans. Il était né à Hayange le 07 janvier 1944 et était venu s'établir à Sarraltroff. Il avait exercé le métier d'infographiste . Pendant de très nombreuses années, c'est à lui que la commune avait confié la charge de mettre en page son bulletin communal annuel. Ce travail il l'effectuait avec amour. Il n'avait cessé de le confectionner que récemment. Le bulletin communal était une nouveauté, introduite sous Marcel Gassmann et poursuivie depuis. Jean Hector avait commencé à le mettre en forme sous le mandat de Robert Beauvais. À l'époque, on ne disposait pas des moyens de reproduction actuels et le travail pour les premiers numéros était bien plus artisanal : il fallait reproduire et taper à la machine toutes les délibérations et tous les textes ,ce qui représentait un énorme travail. L'évolution s'est faite petit à petit vers des moyens plus modernes comme la numérisation. Au début, les premiers bulletins communaux étaient imprimés en noir et blanc et la couleur a fait son apparition plus tardivement. Les pages de garde des anciens bulletins traduisent cette évolution. Les bulletins de toutes ces années constituent aujourd'hui les témoignages du passé puisque l'habitude avait été prise de représenter soit un dessin de maison, des paysages, des scènes de la vie de notre localité, des photos typiques . De nombreux habitants les ont conservés dans leur bibliothèque car ils étaient, d'une certaine façon, la mémoire de la vie de notre village.

Nous présentons toutes nos condoléances à son épouse et à sa famille.

Ci-dessous, quelques couvertures du bulletin municipal de Sarraltroff réalisé par Jean HECTOR

Dessin de Roger Daspé : année 1996. Dessins de Marie-Paule KUGLER : années 2004 et 2012.
Dessin de Grégoire WEBER : année 2005. Dessins de Albert SCHEFFER : années 2006, 2008 et 2011



Les délibérations du conseil municipal

LUNDI 21 JANVIER 2024

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 12 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien, Kern Olivier, Schwartzberger Alain, Schmitt Frédéric, Parrenin Christophe, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Roche Jean-François, Roth Marie-Thérèse,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe, Albert Frédéric, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - - .

DATE DE LA CONVOCATION : 17/01/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul Vary

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation
- Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire présente ses vœux pour la nouvelle année et expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal que de nombreux cambriolages ont été constatés ces derniers mois sur la commune. Le maire propose d'élaborer une étude de faisabilité sur l'installation de caméras de vidéo-surveillance sur la commune.

L'ensemble du conseil municipal valide l'idée. Dossier à suivre.

- Le maire informe le conseil municipal que les prochaines élections, les « élections européennes », auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

- Mr Alexandre Rabot et Mme Cindy Engel-Rabot ont décidé de ne pas donner suite à la vente de la parcelle située et accolée à la « Maison Limon – Rue de l'Eglise » (cf. délibération 2024-04-029 du 9 juin 2023).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-01 / 001-Projet d'installation d'une antenne SFR sur la zone LGV EST

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de SFR (fournisseur d'accès en téléphonie mobile) ont contacté la mairie pour exposer leur projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile destinée à couvrir la zone de la LGV EST sur le côté est du Viaduc de la Sarre. Le projet est situé entre le village est la ligne LGV (dans le prolongement de la Rue du Breuil) sur une parcelle privée cadastrée Section 19 – Parcelle 58 (Bergholtz).

Le Maire rappelle également qu'une autre installation d'une antenne relais est en cours actuellement sur la même zone. Cette antenne est destinée également à couvrir la LGV EST : ce

projet, initié par TDF, validé en déclaration de travaux il y a quelques semaines, est situé sur la Parcelle 78 de la Section 20 (Wittleck) – positionné entre la ligne LGV EST et le site de traitement CITRAVAL.

Quelques dizaines de mètres sépareront donc au final ces deux antennes, pour un même objectif...

Le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur ce « double projet » d'installation d'antenne relais, sur la même zone.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE et REFUSE l'implantation de deux antennes relais dans le même secteur,

SOUHAITE que les services de SFR se rapprochent de TDF afin d'installer leur émetteur-récepteur sur le pylône TDF en cours de construction actuellement – projet en commun –,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal ajoute que le village de Sarraltroff a déjà été impacté par de nombreux projets liés à la construction de la LGV EST à savoir : l'amputation du ban communal d'une importante surface (40ha – diminuant d'autant la surface agricole cultivable), l'installation d'ouvrages importants pour le passage de la LGV (viaduc de la Sarre – ouvrages d'art), l'installation électrique (station électrique et sous-station du Bergholtz pour alimenter la LGV), construction et implantation d'énormes pylônes pour le transport de l'électricité 400.000 V (9 pylônes au total sur le ban communal). Toutes ces installations impactent non seulement l'environnement naturel mais en plus polluent l'aspect visuel rural du paysage, risquant de transformer un paysage bucolique en un vaste cimetière de pylônes de toutes natures. Le village de Sarraltroff a déjà beaucoup donné et supporte tous les jours l'impact négatif de ces installations.

Il ne faudrait pas que le massacre continue. Le conseil municipal n'hésitera pas à mobiliser la population pour manifester son désaccord sachant très bien que la population de Sarraltroff, très sensible à son environnement, le soutiendra de façon infaillible dans sa démarche.

POINTS DIVERS

Repas des séniors 2024

Le maire propose au conseil municipal de définir la date du prochain repas des séniors. Après discussion, c'est la date du dimanche 17 mars qui est retenue pour organiser cette journée conviviale. L'organisation est en cours (repas traiteur – animation musicale...).

Prévision des travaux 2024

Le maire rappelle au conseil municipal les projets de travaux à inscrire au budget primitif 2024 :

Projet d'installation d'un système de vidéo surveillance au niveau communal (augmentation des cambriolages),

Crépi sur les murs des 2 cimetières,

Installation de ralentisseurs aux entrées de Sarraltroff (projet à valider avec les services de l'UTR – gestion des routes départementales),

Ravalement extérieur de l'école primaire,

Pavage de la Rue de l'Eglise (devant l'église et jusqu'à la mairie)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Sports Réunis

de Sarraltroff souhaitent l'installation d'un filet pare-ballons au stade municipal (hauteur 6m – longueur 30m).

Des devis ont été sollicités pour cette installation (env. 15000€ à 16000€ TTC) – RENOVA et NERUAL. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par une aide de la Fédération de football. Le maire souhaite rediscuter du projet définitif avec les représentants des SRS. Le dossier sera préparé prochainement avec une délibération officielle. Dossier à suivre.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h30.

LUNDI 11 MARS 2024

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 13 + 1 proc. Geoffroy Albert, Vary Paul, Charrier Philippe, Kern Olivier, Schwartzberger Alain, Schmitt Frédéric, Parrenin Christophe, Bailly Vincent, Albert Frédéric, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-François, Noblé Sébastien
DONNE PROCURATION à Bailly V,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 01/03/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation
- Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est possible d'organiser un nettoyage des Berges de la Sarre. Après discussion, le conseil municipal valide la date du SAMEDI 23 MARS prochain à 9h00. Le rendez-vous est fixé au bord de la Sarre à coté du City Stade (piste cyclable vers Sarrebourg-Hoff), un vin d'honneur sera offert aux participants à la salle des fêtes à 12h00. Une info sera publiée sur les pages internet de la commune (Facebook + Panneau Pocket).

- Le maire rappelle au conseil municipal que le repas des seniors aura lieu le dimanche 17 MARS 2024 – la préparation de la salle se fera le samedi 16 mars à 13h00.

- Monsieur Jacques Banderier, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins sera présent en visite à Sarraltroff ce mercredi 13 mars après midi (13h30).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-02 / 002-Présentation du projet BOREAS (Eline POI-ROT) Zone Agri-Voltaïque RD43 Route de Sarrebourg

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet déposé par Madame Eline POIROT (5 rue du Breuil SARRALTROFF), via la Société BOREAS de Boulay-Moselle, pour l'installation d'une zone de panneaux agrivoltaïques sur ses terrains privés situés de part et d'autre de la ligne LGV entre la RD43 et le Bergholz (Route de Sarrebourg - coté Hilbesheim). Le Maire présente le dossier déposé en Mairie par la Société BOREAS. La zone couvre une surface totale de 20,1 ha et est composée de 25184 panneaux solaires (élevés à 1,30 du sol). Un élevage d'ovins est prévu sous les panneaux pour « valori-

ser les terrains ». L'électricité créée par ces panneaux solaires serait acheminée à la station électrique du Poste de Sarrebourg (situé en haut de la Rue de Verdun) via une ligne électrique de 20000v traversant le village de Sarraltroff (Rue de Sarrebourg - Rue de la Sarre – Passage sous la SNCF – Passage de la Sarre / Route de Dolving – Piste cyclable vers Hoff Sarrebourg) soit une distance de 6,9 km de ligne électrique à créer. Le planning prévisionnel pour la réalisation de ce projet est de 24 mois (dossiers techniques et enquête publique) et 18 mois pour la construction du site (soit un total de 4 années). Pour ce projet, les retombées financières pour la commune seraient de 15069 € par an.

Après présentation du dossier BOREAS, le maire propose aux conseillers municipaux d'échanger sur ce projet.

Plusieurs avis sont émis par les membres présents :

Plusieurs éléments jettent un doute légitime sur le caractère vertueux du projet. Le caractère soi-disant agrivoltaïque est dévoyé. Le volet agricole est plus que faible et repose sur peu d'éléments professionnels.

D'autres éléments s'opposent à ce projet tel qu'il est présenté :

Site archéologique majeur sous les murs païens (sous la zone 2) - Villas gallo-romaines,

Effet visuel désastreux à l'entrée du village et trop proche des habitations,

Destruction des haies alors que des replantations ont été programmées (plan national d'installation suite au remembrement de la commune en 2014),

Installation de pylônes (20000 V) jusque dans le village alors que tout a été fait pour supprimer les lignes aériennes depuis des années,

Dénaturation du site LGV et sous-station électrique, Efforts d'intégration de la LGV annulés,

Plan contraire à la dénaturation des sols et du couvert végétal,

Atteinte de la biodiversité et de la faune – cervidés et chevreuils – lièvres – rapaces protégés (milans),

Proximité de la station de pompage des eaux du Syndicat des Eaux de Berthelming avec empiètement sur les périmètres de sécurité,

Empiètement sur la zone d'expansion des eaux de la Sarre et de ruissellement du bassin versant – obstacle à l'écoulement alors qu'il s'agit d'une zone inondable puisque, du fait des problèmes dans cette zone le village avait été déclaré par 3 fois en catastrophe naturelle,

De ce fait, SNCF RESEAUX a réalisé des études hydrauliques poussées et d'importants travaux qui ont permis de diminuer les risques d'inondation jusque-là,

L'équilibre hydraulique est précaire et toute installation fixe sur cette zone aurait un impact négatif et au vu de la situation actuelle, en cas de nouvelles inondations, ce projet de centrale photovoltaïque serait directement reconnu responsable d'une nouvelle catastrophe ou d'inondations dommageables.

Le porteur du projet n'a aucune expérience dans le domaine agricole et il serait normal que dans le cadre de notre maintien de souveraineté alimentaire que l'activité agricole soit poursuivie de façon classique.

Il faut également tenir compte de tous les impacts déjà suppor-

tés par le village (LGV, Viaduc de la Sarre, poste électrique 400000 V, sous-station LGV, LIGNE et poteaux 400000 V Vigy-Marlenheim, antennes 5G) et ne pas infliger de façon injuste des souffrances visuelles en environnementales supplémentaires aux habitants de notre commune qui ont déjà beaucoup donné.

La majorité des habitants, notamment les nouveaux venus, qui se sont installés à Sarraltroff sont là à cause du cadre de vie, qui serait, de ce fait, complètement dénaturé.

Cela aurait des répercussions désastreuses pour la fréquentation scolaire alors que la commune vient d'investir dans l'amélioration du cadre scolaire et périscolaire.

Les premiers échos par rapport à ce projet sont totalement négatifs et la population se dit prête à manifester par tous moyens son désaccord.

D'ailleurs, il suffit d'observer les réalisations existantes actuelles pour se rendre compte qu'elles sont toujours réalisées à l'écart des zones habitées, dans des endroits où elles ne causent pas de désagréments aux populations. Jamais, elles ne sont accrochées et accolées aux habitations des villages contrairement au projet présenté par la Société BOREAS...

Le maire propose de passer au vote pour valider ou rejeter le projet présenté.

Le conseil municipal, après délibération et avis de chacun, à l'unanimité, décide de :

REJETER le projet présenté par la Société BOREAS et Madame Eline POIROT pour cette installation de panneaux agri-voltaïques,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-02 / 003 -Travaux au Stade Municipal – Installation de pare-ballon – demande de subvention FFF Fond d'aide au football amateur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'installation d'un filet pare-ballons autour du stade municipal a été déposée en mairie par les Sports Réunis de Sarraltroff.

Ces travaux, d'un montant total de 12.720,00 € HT (devis de la Société RENOVA de 67320 DRULINGEN), sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Fédération Française de Football (Fonds d'aide au football amateur) à hauteur de 50% du hors taxe soit un plan de financement arrêté à :

DEVIS RENOVA : 12.720,00 € HT

Subvention sollicitée FFF (50%) 6.360,00 €

Fonds propres de la commune 6.360,00 €

Après délibération, le conseil municipal par 11 VOTES POUR et 3 ABSTENTIONS (M-E Birkel – M-T Roth – C Parrenin) :

VALIDE le projet d'installation d'un filet pare ballons au stade municipal tel que présenté par les Sports Réunis de Sarraltroff,

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE de la Fédération Française de Football la subvention « Fonds d'aide au football amateur » à hauteur de 50% du montant HT du devis RENOVA,

VALIDE l'inscription de cette somme et programme de travaux au budget primitif communal 2024

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-02 / 004 -Travaux de sécurisation aux entrées de SARRALTROFF – Demande aide CD57 AMISSUR

Le Maire présente le projet de travaux de sécurisation aux entrées de Sarraltroff (voirie Rue de Hilbesheim et voirie Rue de Goerlingen) afin de réduire la vitesse excessive des véhicules entrant dans la zone urbanisée.

Le devis d'étude du projet présenté par le Cabinet d'Etudes LAMBERT de Sarrebourg s'élève à un total HT de 31.545,00 € et TTC : 37.845,00 € pour l'ensemble des travaux auxquels s'ajoutent 4.950,00 € HT et 5.940,00 € TTC pour les frais d'études (LAMBERT).

Le Maire présente le plan correspondant à ces aménagements de voirie sur la RD46b – Rue de Hilbesheim – et RD 94 – Rue de Goerlingen.

Ce projet est susceptible d'être financé par la subvention du département AMISSUR à hauteur de 30% donnant ainsi un plan de financement présenté ci-dessous :

Travaux d'aménagement sur la voirie 31.545,00 HT et 37.845,00 TTC
 Etudes (Cabinet LAMBERT) 4.950,00 HT et 5.940,00 TTC
 TOTAL DES TRAVAUX 36.495,00 HT
 Subvention AMISSUR du CD57 30% 10.948,00 €
 Solde fonds propres de la Commune 25.546,50 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'aménagement de voirie pour réduire les vitesses excessives à l'entrée du village (Rue de Hilbesheim + Rue de Goerlingen),

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE du Conseil Départemental de la Moselle la subvention AMISSUR à hauteur de 30% du montant HT pour ces travaux et dossier d'études,

VALIDE l'inscription de cette somme et programme de travaux au budget primitif communal 2024,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-02 / 005 -Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2024. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS - ORGANISME	article	Propositions du Maire 2024	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024
Coopérative Scolaire - Sorties Scolaires	6574	- €	- €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (groupe Dolving)	6574	600,00 €	600,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Budget Annexe LOTISSEMENT (voir BP CNE)	67441	- €	- €
Autres (Délib. CM)	6574	900,00 €	900,00 €
DIVERS	6574	- €	- €
	TOTAL	1 575,00 €	1 575,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTE et VALIDE les demandes de subventions détaillées dans le tableau ci-dessus,

VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2024,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce

dossier.

N° 2024-02 / 006 - Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents communaux

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du comité social territorial en date du 9 février 2024,

Le Maire expose que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, nommés ou recrutés avant le 1er janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39.000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la GIPA et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Il appartient au conseil municipal de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cas particuliers :

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période de référence, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute servant de référence au barème d'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité ou l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023. Cette rémunération est divisée par le nombre de mois auxquels les agents ont été employés par la collectivité ou l'établissement puis multipliée par douze pour déterminer la rémunération brute correspondante à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité et établissement et corrigée en divisant la rémunération par le nombre de mois rémunérés auprès de chaque employeur puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute correspondante à une année pleine

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent à l'exception de la prime de pouvoir d'achat prévue par le décret du 31 juillet 2023 pour les agents de l'Etat

et de l'hospitalière.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au brut sur les rémunérations du mois d'AVRIL 2024.

Elle n'est pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel conformément aux modalités d'attribution définies par la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE L'INSTAURATION de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités d'attribution définies ci-dessus,

DECIDE le versement de cette prime exceptionnelle en une fois en ajout du brut sur les rémunérations du mois d'avril 2024,

D'INSCRIRE au budget primitif 2024 les crédits correspondants,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-02 / 007 -Terrain N° 9 au Lotissement LES PRUNELLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Luc TAPY, titulaire de l'achat du terrain N°9 du Lotissement Les Prunelles (cf. Conseil Municipal du 22 mars 2022 – délibération N°2022-02-007 – acte de vente chez Maître Guillaume Hardy à FENETRANGE en date du 23 mai 2022), ne souhaite pas conserver son terrain et y construire une maison d'habitation.

Une négociation a été validée entre la COMMUNE DE SARRALTROFF, Monsieur Jean-Luc TAPY (vendeur du terrain N° 9), la SaS SP2 située à NITTING 57790 – 14 Clos du Château (acquéreur du terrain N°9) et le notaire chargé de la vente (Maître Stéphane DECK – 57400 SARREBOURG) pour valider cette « revente » en direct au prix de 44.000,00 € (quarante-quatre mille Euros).

Le Maire propose au conseil municipal d'entériner cette transaction et valider ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la revente directe entre Mr Jean-Luc TAPY (vendeur du terrain N°9) et la SaS SP2 (acquéreur du terrain N°9 – 9a55ca) au prix de 44.000,00 €,

AUTORISE la signature de l'acte correspondant à cette transaction chez Maître Stéphane DECK,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Désignation d'un « référent déchet » sur la commune

Le maire informe le conseil municipal d'un courrier réceptionné en mairie par le Pôle Déchets du Pays de Sarrebourg sollicitant le conseil municipal pour la nomination d'un « référent déchets » pour SARRALTROFF.

Ce référent déchet aura pour fonction principale le contrôle, avec les agents du PETR, des collectes et du tri sur les rues de la commune... Une formation spécifique sera proposée dans ce but. C'est un poste bénévole qui sera mis en place dans les prochains mois...

Après échange de vues, aucun conseiller municipal ne souhaite

gérer ce poste sur la commune.

L'information sera transmise au PETR du Pays de Sarrebourg.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h30.

LUNDI 15 AVRIL 2024

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Vary Paul, Kern Olivier, Schwarzenberger Alain, Noblé Sébastien, Dannenberger Clément, Roche Jean-François, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Parrenin Christophe, Bailly Vincent, Albert Frédéric, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - - .

DATE DE LA CONVOCATION : 05/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal du projet d'achat d'un appareil « Lave-Verres » à installer au bar de la Salle des Fêtes, en complément du lave-vaisselle présent dans la cuisine de la salle. Le tarif validé par devis de la Société CHR ALSACE de Souffelweyersheim – Mundolsheim s'élève à la somme de 1920.56 € TTC.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-03 / 008 -Comptes de Gestion - année 2023

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les 3 comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2023 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-03 / 009 - Compte Administratif COMMUNE - année 2023

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2023	REALISE 2023	RESULTAT 2023
Investissement	Dépenses	1 134 457,63 €	898 365,61 €	DEFICIT
	Recettes	1 134 457,63 €	841 514,33 €	- 56 851,28 €
Fonctionnement	Dépenses	691 726,63 €	538 871,32 €	EXCEDENT
	Recettes	691 726,63 €	647 586,65 €	108 715,33 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	51 864,05 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2022	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2023	3 Résultat de l'exercice 2023	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	115 300,26 €	- €	56 851,28 €	- €	58 448,98 €
Fonctionnement	241 250,37 €	177 099,74 €	108 715,33 €	- €	172 865,96 €
TOTAL	356 550,63 €	177 099,74 €	51 864,05 €	- €	231 314,94 €

N° 2024-03 / 010 -Compte Administratif BOIS ET FORETS - année 2023

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2023	REALISE 2023	RESULTAT 2023
Investissement	Dépenses	34 642,25 €	- €	EXCEDENT
	Recettes	34 642,25 €	12 642,25 €	12 642,25 €
Fonctionnement	Dépenses	62 719,48 €	5 376,06 €	EXCEDENT
	Recettes	62 719,48 €	6 607,04 €	1 230,98 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	13 873,23 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2022	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2023	3 Résultat de l'exercice 2023	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 12 642,25 €	- €	12 642,25 €	- €	- €
Fonctionnement	66 361,73 €	12 642,25 €	1 230,98 €	- €	54 950,46 €
TOTAL	53 719,48 €	12 642,25 €	13 873,23 €	- €	54 950,46 €

N° 2024-03 / 011 -Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2023

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2023 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2023	REALISE 2023	RESULTAT 2023
Investissement	Dépenses	177 567,62 €	54 429,41 €	EXCEDENT
	Recettes	177 567,62 €	54 429,41 €	- €
Fonctionnement	Dépenses	246 285,22 €	54 429,41 €	EXCEDENT
	Recettes	246 285,22 €	54 429,41 €	- €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	- €

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2022	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2023	3 Résultat de l'exercice 2023	4 Transfert ou intégration de résultats	5 Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 54 429,41 €	- €	- €	- €	54 429,41 €
Fonctionnement	123 138,21 €	- €	- €	- €	123 138,21 €
TOTAL	68 708,80 €	- €	- €	- €	68 708,80 €

N° 2024-03 / 012 -Affectation du résultat 2023 - COMMUNE

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2023, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : 115 300,26 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 241 250,37 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 56 851,28 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 108 715,33 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpt R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	172 865,96 €

N° 2024-03 / 013 -Affectation du résultat 2023 - BOIS ET FORET

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2023, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : - 12 642,25 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 66 361,73 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 12 642,25 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 1 230,98 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section

de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpt R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	54 950,46 €

N° 2024-03 / 014 -Affectation du résultat 2023 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2023, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : - 54 429,41 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 123 138,21 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : - €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil

municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de

fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpt R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	123 138,21 €

N° 2024-03 / 015 - Vote des Taxes Communales 2024 – projet avant adoption au budget primitif 2024

Le Maire informe le conseil municipal de la mise à jour des modalités de la loi de finances en place à compter de l'année 2024. Le Maire présente les chiffres et recettes prévues pour les taxes communales pour l'année en cours (formulaire DGFIP N°1259). Comme cela est le cas depuis le début du mandat, le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter et de maintenir les pourcentages votés pour les taxes communales 2024.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les taux 2024 pour les taxes suivantes :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 22,49 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 29,36 %

Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires = 13,53 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-03 / 016 -M57 – Fonçibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le Maire informe le Conseil Municipal suite au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de SARRALTROFF est amenée à définir une politique de fonçibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement de ses budgets primitifs. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012). Cette fonçibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder, lorsque cela s'avère nécessaire, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'AUTORISER le Maire à procéder, sur l'ensemble des budgets primitifs 2024 votés ce jour (Commune – Bois Forêts – Lotissement Prunelles) à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-03 / 017 -Budget Primitif 2024 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2024, faisant apparaître les sommes suivantes :

	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
--	-----------------------	----------------------------

Fonctionnement	Dépenses	925 169,96 €	925 169,96 €
	Recettes	925 169,96 €	925 169,96 €

Investissement	Dépenses	757 642,98 €	757 642,98 €
	Recettes	757 642,98 €	757 642,98 €

N° 2024-03 / 018 -Budget Primitif 2024 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2024, faisant apparaître les sommes suivantes :

	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
--	-----------------------	----------------------------

Fonctionnement	Dépenses	188 150,46 €	188 150,46 €
	Recettes	188 150,46 €	188 150,46 €

Investissement	Dépenses	29 000,00 €	29 000,00 €
	Recettes	29 000,00 €	29 000,00 €

N° 2024-03 / 019 -Budget Primitif 2024 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2024, faisant apparaître les sommes suivantes :

	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
--	-----------------------	----------------------------

Fonctionnement	Dépenses	246 285,22 €	246 285,22 €
	Recettes	246 285,22 €	246 285,22 €

Investissement	Dépenses	177 567,62 €	177 567,62 €
	Recettes	177 567,62 €	177 567,62 €

POINTS DIVERS

Etat de la voirie sur la RD43 – Rue de Sarrebourg – Tampons de regards d'assainissement

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs plaintes ont été réceptionnées en mairie au sujet de l'état dégradé des tampons des regards d'assainissement (5 ou 6) situés à l'entrée de Sarraltroff RD43 Rue de Sarrebourg. Les services de gestion de l'assainissement de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, en charge de l'entretien des équipements d'assainissement sur la commune, ont été avertis 2 fois depuis le début de l'année 2024. Ils procéderont dès que possible aux travaux de réfection et réparation des joints des tampons dégradés.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h30.

LUNDI 1er JUILLET 2024

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 7+1proc. Geoffroy Albert, Vary Paul, Kern Olivier, Parrenin Christophe, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve + 1 procuration,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-François, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Schwartzberger Alain = procuration à Marie-Eve Birkel, Dannenberger Clément, Albert Frédéric; Schmitt Frédéric, Charrier Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 19/06/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation
- Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal que la CCSMS organise le 18 et 19 août prochains, le TOUR DE L'AVENIR (course cycliste). Les organisateurs recherchent des bénévoles pour la logistique de la course ces 2 jours.

- La cérémonie pour le départ à la retraite de Madame Rita SEYER s'est déroulée ce vendredi 28 juin. Une cinquantaine de personnes étaient présentes lors de cette fête et au repas festif en son honneur. Un cadeau (week-end détente en Alsace - Obernai) lui a été offert par la municipalité à cette occasion.

- Le 28 juin dernier, lors de la cérémonie de départ à la retraite de Mme Rita Seyer : le maire a remis 2 médailles d'honneur communales : argent (20 ans) à Solange, ATSEM à l'Ecole Maternelle de SARRALTROFF, et vermeil (30 ans) à Raphael, Secrétaire de Mairie à SARRALTROFF.

- Le panneau d'affichage d'informations communales situé au début de la Rue de Fénétrange va être rénové et remis en fonction.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-04 / 020 - Antenne relais SFR – Ligne LGV EST – Arrêté Municipal de décision de non opposition

ANNULATION de la DCM N° 2024-01 / 001 du 22 janvier 2024

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération du 22/01/2024 concernant l'opposition d'installation et de mise en service d'une antenne relais SFR entre la ligne LGV EST et le village (dans le prolongement de la Rue du Breuil), la Société SFR a déposé un dossier de recours en référé au Tribunal Administratif de Strasbourg afin que la commune réétudie sa position et accepte ce dossier de Déclaration Préalable (N° DP-057-629-24-VO002). Suite à un entretien amiable, le conseil municipal et la commune peut revenir sur sa décision négative du 22/01/2024 afin d'éviter une procédure en justice pour ce dossier (Tribunal Administratif).

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'annuler l'avis négatif (délibération 2024-01-001 du 22 janvier 2024) à l'installation de cette antenne et de donner une autorisation de non opposition à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'annuler son avis négatif à l'installation de cette antenne relais SFR à coté de la Ligne LGV EST,

AUTORISE le maire à signer l'accord de travaux (Déclaration Préalable mentionnée ci-dessus),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-04 / 021 -Sinistre au bâtiment du périscolaire – indemnité de l'assurance CIADE – travaux à réaliser

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'orage de grêle survenu le vendredi 24 mai 2024 (vers 13h00), une inondation par la toiture des locaux intérieurs du nouveau bâtiment du périscolaire a provoqué d'importants dégâts dans les murs, les menuiseries intérieures et les dalles plafond du bâtiment. Suite au passage de l'expert d'assurance, notre assurance communale, la CIADE de COLMAR, nous propose une indemnisation pour les réparations des dégâts causés lors de cet orage, à hauteur de 10.712,40 €. L'entreprise TOIT 9 (67 SARREUNION), qui était titulaire du LOT TOITURE-ZINGUERIE lors de la construction du bâtiment en 2023, a réalisé des ouvertures supplémentaires sur la toiture sur les 3 cotés, ceci pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie lors de forts orages. La somme correspondante à ces travaux (non pris en charge par l'assurance) s'élève à 5.304,00 € TTC. Le bâtiment est en cours d'assèchement actuellement, les travaux de réparation intérieure seront réalisés durant l'été et la garde-repas des enfants, assurés actuellement à l'école primaire et à la salle des fêtes, sera à nouveau effective, dans le nouveau bâtiment pour la rentrée de septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la prise en charge de l'assurance CIADE de Colmar (10.712,40 €),

VALIDE les travaux supplémentaires sur la toiture (TOIT 9 = 5.304,00 €),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-04 / 022 - Bâtiment du périscolaire : contrat de maintenance Chauffage / Ventilation

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal informe le conseil municipal que la Société SANICHAUF de Sarrebourg (qui a réalisé les travaux de chauffage et de ventilation-vmc lors de la construction du nouveau périscolaire en 2023) propose un contrat d'entretien pour la maintenance du système de chauffage et de ventilation du bâtiment. La somme prévue dans le contrat « maintenance avec dépannage compris » s'élève à 1.165,00 € HT par année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider l'offre de prix de SANICHAUF de SARREBOURG pour la maintenance annuelle des systèmes de chauffage et ventilation du bâtiment du périscolaire (6 rue de l'Eglise) d'un montant annuel de 1.165,00 € HT,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-04 / 023 -Tarifs du périscolaire au 1er septembre 2024

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors

de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition à partir de la rentrée de septembre 2024 établis par la Commission du Péri-scolaire lors de sa réunion du 19 juin dernier.

Après échanges de vues et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du périscolaire à compter du 1er septembre 2024 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI (Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel),

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 – 8h10	1,30	1,50	1,70	2,00
Midi	11h50-12h15	1,30	1,50	1,70	2,00
	Repas et Garde	7,60	8,00	8,20	8,60
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
	13h00-13h30	1,20	1,40	1,60	2,20
*	11h50 – 13h30 Sans repas	2,50	2,90	3,30	4,20
	16h10-16h35	0,50	0,90	1,10	1,50
Soir	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h30-18h00	0,90	0,90	0,90	0,90
	Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 13h00	5,00	5,00	5,00

(*) Réservé aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

Pour les parents – tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI

(Hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 – 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	8,30	8,90	10,20	11,00
	Repas seul	6,40	6,40	6,40	6,40
	13h00-13h30	1,30	1,60	1,95	2,55
*	11h50 – 13h30 Sans repas	2,75	3,40	4,05	5,40
	16h10-16h35	1,00	1,20	1,60	2,00
Soir	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,90	0,90	0,90	0,90
	17h30-18h00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 13h00	5,00	5,00	5,00

(*) Réservé aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

N° 2024-04 / 024 -Conseil Régional Grand Est – Convention de mise en service du transport scolaire méridien dans le RPI Sarraltroff-Bettborn-Oberstinzel

Le maire informe le conseil municipal que le Conseil Régional Grand Est a notifié à la commune la convention concernant la facturation du transport scolaire méridien sur les 3 communes du RPI. Le montant annuel s'élève à la somme de 4.460,70 € TTC (pour l'année scolaire 2024-2025 – facturés en été 2025 à

la commune de SARRALTROFF pour les 3 communes du RPI).

Le maire ajoute que cette prestation sera incluse dans le tableau annuel de répartition des frais de fonctionnement du service périscolaire entre les 3 communes du RPI (env. 1/2 pour Sarraltroff – env. 1/4 pour Bettborn – env. 1/4 pour Oberstinzel).

Une convention est à signer avec le Conseil Régional Grand Est pour valider cette mise en service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE la convention de mise en service de la facturation du transport méridien sur le RPI Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel à compter du 1er septembre 2024 (facturation en été 2025),

VALIDE la répartition de cette somme via le tableau des frais du périscolaire entre les 3 communes du RPI (comme mentionné ci-dessus),

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-04 / 025 - CCSMS – Participation à l'étude – diagnostic et au groupement de commande « Marché des Assurances » 2025

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code de la Commande Publique (Article L.2113-6 à L.2113-9),

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant les assurances,

Considérant qu'eu égard à la démarche de mutualisation engagée, la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE de participer au groupement de commande « assurances » mené dans le cadre de la mutualisation par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour le marché des assurances coordonné par la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud,

S'ENGAGE à valider le choix de la CAO concernant le résultat de l'appel d'offres,

AUTORISE le Maire, à signer la convention constitutive, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

APPROUVE l'acte d'engagement, le règlement de consultation et le CCAP communs à tous les membres du groupement,

DESIGNE Monsieur Raphael FUNAZZI – Secrétaire de Mairie à SARRALTROFF, comme référent de la commune pour participer aux réunions relatives à ce groupement,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Mise en service de la collecte des « bio-déchets »

La mise en service des biodéchets sur la CCSMS a été validée à la fin du mois de juin. 4 bacs ont été installés à Sarraltroff (2x à l'Atelier Municipal – Route de Fénétrange – 2x sur la place de la Rue de Sarrebourg). Les éco-bacs et sachets kraft seront distribués à partir du 8 juillet prochain à chaque foyer de la commune.

Travaux 2024

Les travaux 2024 vont débuter prochainement (crépissage des murs du cimetière – rue de la forêt / rue des chênes : réfection de la voirie suite aux inondations du mois de mai dernier).

CCSMS – réalisation d'une étude hydraulique sur la commune

La CCSMS va établir une étude hydraulique sur l'ensemble de la commune pour valider des travaux à réaliser afin de limiter au maximum les risques de ruissellement des eaux de pluie sur les voiries communales (à suivre).

Panneau d'affichage – informations communales

Le panneau d'affichage d'informations communales situé au début de la Rue de Fénétrange va être rénové et remis en fonction.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h15.

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Vary Paul, Kern Olivier, Roche Jean-François, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Schwartzenberger Alain, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Parrenin Christophe, Albert Frédéric, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - - .

DATE DE LA CONVOCATION : 23/08/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation
- Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Le maire informe les membres du conseil municipal que la CCSMS étudie actuellement, et depuis la mi-juillet, les effets des eaux de ruissellement sur le ban communal de Sarraltroff.

Cette étude est instruite suite aux pluies diluviennes du printemps et du mois de mai.

L'étude est financée par la CCSMS, les travaux seront à la charge de la commune avec des dossiers de subvention à valider. A suivre...

- Notre nouveau curé, l'abbé Georges BONDO, a rejoint hier le 1er septembre 2024, la communauté de paroisses Saint Ulrich au Pays de Sarrebourg (12 villages) et loge au presbytère de Sarraltroff. L'abbé Patrick MULLER quitte Sarraltroff et rejoint le poste d'archiprêtre sur les paroisses de BITCHE.

- Les travaux de crépissage des cimetières sont en cours actuellement. Ces travaux sont subventionnés par le Département de la Moselle (dossier AMBITION) et par la Sous-Préfecture (dossier DETR).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-05 / 026 -Motion pour revoir la politique de Transport Scolaire à la pause méridienne

Exposé des motifs :

Nous avons appris par voie de presse que suite au refus exprimé par certains élus locaux, la région Grand Est a décidé de reporter d'un an la participation financière des communes du Bas-Rhin aux transports scolaires des écoliers pendant la pause déjeuner. Sa mise en place n'interviendra pas, sur ces communes, avant la rentrée de septembre 2025.

Considérant que les élus mosellans sont tout aussi opposés que les élus bas-rhinois au financement par les communes de la prise en charge du transport pour la pause méridienne,

Considérant que le reste à charge pour les communes, notamment dans le rural, est bien trop conséquent,

Considérant qu'il faut mettre en place une réflexion globale sur la question de la pause méridienne, tant sur le transport, que

sur les équipements permettant de mettre en place des restaurations scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la motion :

Les élus du Conseil Régional du Grand Est, réunis en Séance Plénière le 20 juin 2024, demandent

- La non-mise en place de la participation financière des communes à la rentrée 2024 pour les communes de Moselle et du Bas-Rhin,

- La mise en place d'un moratoire sur l'ensemble du Grand Est afin de revoir la tarification des transports scolaire à la pause méridienne.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-05 / 027 -Travaux de sécurisation aux entrées de SARRALTROFF – Demande aide CD57 AMISSUR

Cette délibération annule et remplace la délibération 202402004 11 mars 2024

Le Maire présente le projet de travaux de sécurisation aux entrées de Sarraltroff (voirie Rue de Hilbesheim et voirie Rue de Goerlingen) afin de réduire la vitesse excessive des véhicules entrant dans la zone urbanisée.

Le devis d'étude du projet présenté par le Cabinet d'Etudes LAMBERT de Sarrebourg s'élève à un total HT de 33.578,00 € et TTC : 40.293,60 € pour l'ensemble des travaux auxquels s'ajoutent 4.950,00 € HT et 5.940,00 € TTC pour les frais d'études (LAMBERT).

Le Maire présente le plan correspondant à ces aménagements de voirie sur la RD46b – Rue de Hilbesheim – et RD 94 – Rue de Goerlingen.

Ce projet est susceptible d'être financé par la subvention du département AMISSUR à hauteur de 30% donnant ainsi un plan de financement présenté ci-dessous :

Travaux d'aménagement sur la voirie
33.578,00 HT soit 40.293,60 TTC

Etudes (Cabinet LAMBERT) 4.950,00 HT soit 5.940,00 TTC

TOTAL DES TRAVAUX 38.528,00 HT

Subvention AMISSUR du CD57 30% 11.558,40 €

Solde par fonds propres de la Commune 26.969,60 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'aménagement de voirie pour réduire les vitesses excessives à l'entrée du village (Rue de Hilbesheim + Rue de Goerlingen),

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE du Conseil Départemental de la Moselle la subvention AMISSUR à hauteur de 30% du montant HT pour ces travaux et dossier d'études,

VALIDE l'inscription de cette somme et programme de travaux au budget primitif communal 2025,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-05 / 028 -Réfection et ravalement des façades de l'école primaire – Subvention DETR 2025

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de ravalement des façades sur le bâtiment de l'école primaire sont à prévoir. Il présente le devis de l'entreprise de peinture LAVERT de Phalsbourg pour un montant total HT de 54.070,00 € et TTC 64.884,00 € pour l'ensemble des travaux.

Le Maire ajout qu'il est possible de solliciter une subvention DETR à la Sous Préfecture de Sarrebourg pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise LAVERT de Phalsbourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention de la Sous Préfecture de SARREBOURG (DETR) pour financer ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux HT 54.070,00 €

Subvention DETR 35% - 18.924,50 €

SOLDE en fonds propres = 35.145,50 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-05 / 029 -Transfert de fonds entre le budget FORETS vers le budget COMMUNE (100.000 €)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du vote des budgets primitifs 2024 (budget communal et budget forêts) un transfert de fonds a été validé en écritures comptables du budget forêt vers le budget communal.

Une délibération est sollicitée par les services du SGC de SARREBOURG pour valider ce transfert entre le budget annexe forêts 2024 et le budget communal 2024 =

un mandat au compte 65822 sur le budget forêts = 100.000 €

un titre au compte 75821 sur le budget communal = 100.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider le transfert de fonds du budget forêts vers le budget communal (conformément aux comptes mentionnés ci-dessus),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Remplacement des volets de l'école maternelle

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité de remplacer les volets situés à l'école maternelle, devenus obsolètes et dégradés avec le temps. Il propose d'installer les mêmes volets que ceux installés il y a quelques mois à l'école primaire (électriques par recharges solaires). Le devis de la société OXIGENE 57 de Sarrebourg s'élève à la somme de 5.166,67€ HT et 6.200,00€ TTC pour 8 volets installés. Ces travaux ne sont pas subventionnés.

Le conseil municipal valide cette acquisition qui sera installée dans les prochaines semaines.

Travaux et Achats

Le Maire fait part au conseil municipal des travaux à réaliser prochainement :

Devis en cours : trottoirs dans la montée de la Rue du Rebberg (coté gauche) = travaux 2025

Et des achats à prévoir prochainement :

Un nouveau lave-vaisselle à la Salle des Fêtes

L'achat d'un nouveau copieur à l'école primaire

Les dossiers ci-dessus sont actuellement à l'étude... A suivre.

Eclairage led au stade municipal

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'installer, comme sur l'ensemble du village, un éclairage LED sur le stade municipal qui est encore éclairé par des lampes projecteurs sodium.

Un devis va être sollicité pour ce nouvel équipement et une demande de subvention à la Fédération Française de Football (FFF) pourra être sollicitée en partenariat avec le Club de Foot LES SPORTS REUNIS de Sarraltroff. Dossier à suivre... .

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h15.

LUNDI 14 OCTOBRE 2024

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 11 Geoffroy Albert, Vary Paul, Kern Olivier, Bailly Vincent, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Dannenberger Clément, Schwartzberger Alain, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Parrenin Christophe, Roche Jean-François, Charrier Philippe, Albert Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/10/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Le nettoyage des avaloirs sera réalisé en semaine 47-48 par l'entreprise KUGLER de REDING.

Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé pour les travaux de peinture à l'école primaire. En attente de décision des services de la Sous-Préfecture de Sarrebourg.

Un dossier de demande de subvention AMISSUR a été déposé pour les travaux de sécurisation des entrées du village (Route de Hilbesheim – Route de Goerlingen) au Département de la Moselle. En attente de décision.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-06 / 030 - Travaux Rue de l'Eglise – Rue du Cimetière – Amélioration Cadre de Vie

Demande de Subvention DETR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'Amélioration du Cadre de Vie – Réfection de la Rue de l'Eglise – Réfection de la Rue du Cimetière – Installation d'une aire de jeu – sont susceptibles d'être réalisés et prévus sur l'année 2025. Il présente le devis « Etude Chiffrée » du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour un montant total HT de 250.931,32 € pour l'ensemble des travaux et acquisitions.

Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention DETR à la Sous-Préfecture de Sarrebourg pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider l'étude chiffrée du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention DETR de la Sous-Préfecture de SARREBOURG pour financer ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux HT 250.931,00 €

Subvention DETR 35% - 87.825,85 €

SOLDE en fonds propres = 163.105,15 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-06 / 031 - Travaux Rue de l'Eglise – Rue du Cimetière – Amélioration Cadre de Vie / Aire de Jeux

Demande de Subvention REGION GRAND EST

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'Amélioration du Cadre de Vie dans la Rue de l'Eglise – Installation d'une aire de jeu – sont susceptibles d'être réalisés et prévus sur l'année 2025. Il présente le devis « Etude Chiffrée » du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour un mon-

tant total HT de € pour l'ensemble des travaux et acquisitions.

Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention à la Région GRAND EST pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider l'étude chiffrée du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention de la Région GRAND EST pour financer ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux HT 118.703,00 €

Subvention GRAND EST 30% - 35.610,00 €

SOLDE en fonds propres = 83.093,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-06 / 032 - Travaux Rue de l'Eglise – Rue du Cimetière – Amélioration Cadre de Vie

Demande de Subvention Départementale AMBITION 2025

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'Amélioration du Cadre de Vie – Réfection de la Rue de l'Eglise – Réfection de la Rue du Cimetière – Installation d'une aire de jeu – sont susceptibles d'être réalisés et prévus sur l'année 2025. Il présente le devis « Etude Chiffrée » du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour un montant total HT de 250.931,32 € pour l'ensemble des travaux et acquisitions.

Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la

Moselle (AMBITION 2025) pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider l'étude chiffrée du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention du Département de la Moselle (AMBITION 2025) pour financer ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux HT 250.931,00 €

Subvention CD57 AMBITION 30% - 75.279,00 €

SOLDE en fonds propres = 175.652,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-06 / 033 - Modification du PLU – Modalités de mise à disposition du public

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-45 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2018 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté du maire en date du 18 mai 2022 engageant la modification simplifiée du PLU,

Vu le projet de modification simplifiée du PLU,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- Le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois, du 25 novembre 2024 au 25 décembre 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public.

- Le projet de modification simplifiée sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

- Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en mairie et aux autres endroits habituels d'affichage sur le ban communal ainsi que sur le site internet de la mairie, sur l'application PANNEAU POCKET au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Charge le Maire de la mise en œuvre de ces modalités.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-06 / 034 - Forêt Communale – Travaux d'exploitation et destination des coupes 2024-2025

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2024-2025 faisant apparaître les chiffres mentionnés ci-dessous : dans les parcelles forestières 4 et 8,

Travaux d'exploitation pour un montant total HT de 24.846,00 € (dépense totale avec ATDO),

Recettes de vente de coupes en bois d'œuvre estimé à 51.065,00 €,

Soit une recette de bois d'œuvre estimée à « SOMME NON CONNUE » €

Recettes de vente des menus produits estimé à « SOMME NON CONNUE » M3.

Recettes de vente de blocs et sur pied - parcelle « SOMME NON CONNUE » €

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux et prévision des ventes pour l'année 2024-2025 préparé par les

Services de l'ONF de Sarrebourg et dont les montants sont mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-06 / 035 - Forêt Communale – Fixation des prix de vente de bois 2024-2025

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les prix mis en place pour les ventes de menus produits les années précédentes soit =

Mise à prix de 11,00 € HT le stère pour les bois sains,

Mise à prix de 7,00 € HT le stère pour les bois secs,

Les stères de bois d'affouage sont facturés à 47,00 € HT.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs de mise à prix et de prix tels que mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-06 / 036 - Péri-scolaire – Tableau de répartition des frais pour l'année scolaire 2023-2024

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le péri-scolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2023 à août 2024. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève

cette année à : 60.981,98 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 32.989,15 €

Part payée par la commune de BETTBORN : 14.066,30 €
(titre de recette à faire)

Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 13.926,54 €
(titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-06 / 037 - Acquisition de parcelles privées – Participation à une vente aux enchères

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

La commune de SARRALTROFF envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques, le 25 novembre prochain, d'un lot de parcelles agricoles privées situées sur le ban communal.

Ce LOT N°2 est vendu aux enchères avec une mise à prix de 19.807,00 euros.

Cette acquisition permettra d'augmenter les surfaces de terres agricoles de la commune notamment celles situées en bordure de forêt communale qui pourraient être intégrées dans les parcelles en régime forestier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à participer le lundi 25 novembre 2024 – 14h00 à la mise en vente aux enchères publiques des parcelles agricoles (LOT 2 de la vente) - à l'Etude des Mosaïques – Office Notarial – 11 Place Saint Martin 57000 METZ,

AUTORISE le maire à soutenir une enchère pour une somme totale maximale de 31000 € (mise à prix du lot N° 2 = 19.807,00 euros).

AUTORISE le maire à procéder au paiement des frais annexes dans la limite de (somme non connue) euros.

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 21xx).

POINTS DIVERS

Prévision des Travaux 2025

Le maire rappelle au conseil municipal les travaux susceptibles d'être inscrits au BP 2025 =

Ravalement extérieur de l'école primaire

Sécurité Routière aux entrées de la commune = Rue Hilbesheim et Goerlingen

Réfection du pont de la Sarre

Amélioration Cadre de Vie Rue de l'Eglise et Cimetière (Rues et Aire de jeux)

Eclairage lotissement des Prunelles + Voirie provisoire

Parking au terrain de football

Salle des fêtes – amélioration de la cuisine (matériel...)

Trottoirs Rue du Rebberg (partie basse)

Trottoirs Rue de la Forêt (partie haute)

Travaux de réfection du Pont de la Sarre (Moulin de la Sarre)

Route de Dolving

Le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection des abords du Pont de la Sarre situé à coté du Moulin Rein – Rue de la Sarre / Route de Dolving. Des travaux sont à prévoir pour améliorer et sécuriser les abords de la voirie à droite et à gauche – avec une remise en état des rambardes de sécurité. Une entreprise a été contactée pour réaliser un devis pour ces travaux...

dossier à suivre...

Vérification des Passages à niveau SNCF sur la commune

Une vérification des passages à niveau SNCF a été réalisée par les services de la SNCF RESEAUX. Au niveau du passage N° 51 des panneaux de signalisation sont manquants. Une commande d'achat a été effectuée, conformément à la demande des services de la SNCF.

Achat de la Maison SCHAEFFER CELESTE – 10 rue de la Sarre

Le Maire informe le conseil municipal, que suite au décès de Mr Schaeffer Céleste, domicilié à la Maison de retraite de Fénétrange, la maison située au 10 rue de la Sarre – Section 01 – Parcelle 141 – 4 ares, est à vendre – sera à vendre... La municipalité va suivre ce dossier et éventuellement se porter acquéreur pour cette bâtisse très dégradée actuellement (« menaçant ruine »). Les services du domaine (DGFIP de Nancy) sont sollicités pour estimer la valeur de vente de cette propriété. Dossier à suivre...

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h45

LUNDI 9 DECEMBRE 2024

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 13 Geoffroy Albert, Vary Paul, Kern Olivier, Bailly Vincent, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Albert Frédéric, Parrenin Christophe, Dannenberger Cl. (arrivé 21h00), Schwarzenberger Alain, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Roche Jean-François, Charrier Philippe,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 27/11/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Visite de Saint Nicolas, dans les écoles ce vendredi 6 décembre après-midi, et en soirée, l'APE et les communes du RPI ont organisé un spectacle de clowns et un repas pour les enfants et les parents du RPI.

La recette des Brioches de l'amitié 2024 s'élève à 924,18 €. Le maire remercie les associations qui ont participé à la vente dans les rues de Sarraltroff.

Une étude de terrain et des sols a été sollicitée à la CCSMS suite aux inondations (eau de ruissellement) lors des fortes pluies du printemps 2024. L'étude est en cours actuellement et un diagnostic sera présenté en début d'année 2025.

Une vente aux enchères (propriétés de Mr SCHMITT Éric) s'est déroulée à METZ le 25 novembre dernier (voir délibération 2024-06-037 du 14-10-2024). Le maire a assisté à la vente chez le notaire chargé de cette procédure. La SAFER a été preneuse pour les parcelles agricoles mises en vente (droit de préemption au prix de vente exercé par les membres de la SAFER pré-

sents). Ces terrains reviendront aux exploitants agricoles du secteur (vente par la SAFER).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2024-07 / 038 : Vente d'une parcelle communale – Rue du Rebberg

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande d'achat de 2 parcelles communales a été réceptionnée en mairie Il s'agit des parcelles cadastrées et référencées comme suit :

N° - SECTION 16 – N°656 / 169 SURFACE : 1 a 30 ca - Rue du Rebberg.

N° - SECTION 16 – N°658 / 0.647 SURFACE : 0 a 13 ca - Rue du Rebberg.

Soit un total de = 1 are 23 ca

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la demande d'achat des 2 parcelles mentionnées ci-dessus déposée par Monsieur Guillaume ACKER né le 8 aout 1995 à SAVERNE 67 et Noémie IERONE née le 29 octobre 1998 à SAVERNE 67 domiciliés à SARRALTROFF – 8 rue du Rebberg,

VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 1000 € l'are (mille euros l'are) soit un total pour cette vente de 1.230,00 € (mille deux cent trente euros),

ACTE que les frais de notaire et de bornage, s'il y en a, sont à la charge de l'acheteur,

AUTORISE le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-07 / 039 : Recensement de la Population 2025 – désignation d'un coordonnateur communal

Le Maire informe le conseil municipal que la prochaine campagne de recensement de la population de Sarraltroff aura lieu entre le jeudi 16 janvier 2025 et le samedi 15 février 2025. Après un bref rappel de la procédure de recensement, qui, par rapport à celles de 2014 et 2019, évoluera en saisie informatique via l'internet de l'INSEE pour les habitants qui le souhaitent (estimation à 70% de la population), le maire précise qu'un coordonnateur communal doit être nommé et que deux agents recenseurs doivent être recrutés pour la période de recensement en début d'année 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE de nommer Raphaël FUNAZZI - Secrétaire de Mairie - au poste de Coordonnateur Recensement pour le recensement 2025,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-07 / 040 : Recensement de la population 2025 – recrutement des deux Agents Recenseurs

Le Maire rappelle les dates du prochain recensement de la population à SARRALTROFF au début d'année 2025 (du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025). Pour réaliser ce recensement, la commune doit recruter 2 agents recenseurs, domiciliés dans la commune. Après un appel à candidature, 2 personnes se sont manifestées :

Mr Mickaël FUNAZZI DUBOIS et Mme Marie-Angèle VARY.
Le maire précise qu'une formation spécifique "agents recenseurs" (2 demies journées) sera organisée par l'INSEE au début du mois de janvier 2025 (avant le début du recensement).
Le Maire demande au conseil municipal de valider officiellement ces deux candidatures.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
VALIDE les deux candidatures d'agent recenseur présentées par Mr Mickaël FUNAZZI DUBOIS (district 1) et Mme Marie-Angèle VARY (district 2),

AUTORISE le Maire à signer, avec les 2 intéressées, leur arrêté de nomination, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-07 / 041 : Recensement de la population 2025 - Indemnité des Agents Recenseurs et du Coordonnateur Communal

Délibération prise en l'absence de PAUL VARY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la population et les logements de la commune seront recensés en Janvier 2025 et Février 2025 et qu'il est nécessaire de fixer le montant de la rémunération (brut fixe) des deux agents recenseurs ainsi que l'indemnité du coordonnateur (forfait fixe) effectuant les tâches suivantes :

- la distribution, à la population, des lettres d'information sur le recensement,
- la participation à deux séances de formation dispensées par le superviseur de l'INSEE,
- la distribution, à la population, des bulletins individuels et des feuilles de logement,
- la récupération, le comptage, la saisie informatique des bulletins complétés par les habitants,
- le classement et la vérification et le décompte final des documents récupérés,
- la transmission des documents à l'INSEE.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

FIXER comme suit la rémunération brute des deux agents recenseurs (agents non titulaires IRCANTEC) : District 1 (coté Sarrebourg) Mickaël FUNAZZI DUBOIS : 500,00 €

District 2 (coté Oberstinzel) Marie-Angèle VARY : 600,00 €

FIXER l'indemnité brute du coordonnateur recensement Raphael FUNAZZI : 400,00 €.

CONSIDERANT qu'il s'agit, pour les deux agents recenseurs d'une rémunération propre, ceux-ci auront, durant la durée du Recensement, le statut d'AGENTS NON TITULAIRES ; et pour le coordonnateur d'une activité accessoire (Secrétaire de Mairie), l'indemnité sera soumise, en déduction, à la CSG et au RDS.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-07 / 042 : Projet d'implantation d'un distributeur automatique de pizzas

Le Maire informe le conseil municipal que la Société JUST QUEEN – 11 Av. du Général de Gaulle – 54280 SEICHAMPS – a sollicité l'autorisation d'implanter un distributeur automatique de pizzas sur la commune. L'emplacement serait situé sur le grand parking central de Sarraltroff. Une convention est à signer pour contractualiser cette demande et l'accord de la commune. Le Maire donne lecture de la convention présentée par la Société JUST QUEEN. Une redevance annuelle d'un montant de 1200,00 € (mille deux cent euros) sera versée à compter de l'année 2025 à la commune (titre de recette à établir à l'attention de la Société pétitionnaire : Just Queen). [Chaque membre présent est invité à donner son avis sur cette implantation.](#)

Après délibération, le conseil municipal, par 3 POUR - 7 VOTES CONTRE (Mr Francis Mathis - Mme Marie-Th. Roth - Mr Albert Geoffroy – Mr Christophe Parrenin – Mr Paul Vary – Mr Frédéric Albert – Mr Sébastien Noblé) et 2 ABSTENTIONS (Mr Vincent Bailly - Mr Alain Schwarzenberger) :

DECIDE de ne pas donner une suite favorable à la demande la Société JUST QUEEN à implanter un distributeur automatique de pizzas sur le parking central de la commune,

DEMANDE au maire d'informer la Société JUST QUEEN de

cette décision,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-07 / 043 : Employés communaux – Participation à la prévoyance « Maintien de Salaire »

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que les agents de la commune cotisent depuis plusieurs années à un contrat de Prévoyance « Maintien de Salaire » avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Ce contrat de prévoyance couvre la perte de salaire en cas d'arrêt de travail prolongé et de longue maladie (après la période réglementaire de prise en charge des traitements des agents territoriaux, titulaires CNRACL et non titulaires IRCANTEC).

Le législateur a validé l'obligation, pour la « commune employeur », à compter du 1^{er} janvier 2025, de participer financièrement à ces contrats de prévoyance de maintien de salaire avec les agents affiliés à des mutuelles labellisées offrant ces contrats.

A ce jour, 3 agents sont bénéficiaires de ces contrats de maintien de salaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de participer à compter du 1^{er} janvier 2025, à hauteur de 25% (1/4) de la somme payée par agent bénéficiaire d'un contrat de prévoyance de maintien de salaire avec une mutuelle labellisée et par mois,

DECIDE de verser cette participation en plus du montant brut mensuel de chaque agent concerné,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-07 / 044 : Chasse 2024-2033 – Indemnité de répartition du revenu de la chasse

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du dossier de location de la chasse communale pour la période du bail de Février 2024 à Février 2033, les propriétaires seront titulaires de la réversion du revenu de la chasse, ceci pour les deux lots = lot N° 1 Intercommunal avec la Ville de Sarrebourg et lot N° 2 Communal. Des frais sont déduits du revenu global à distribuer aux propriétaires. Il ajoute que ces frais sont fixés, d'après le Cahier des Charges de location de la chasse communale, comme suit = paiement au secrétaire de mairie (« greffier ») = 4 % du produit de la location (pour la confection des listes et rôles annuels de répartition),

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

ACCEPTE le versement de l'indemnité de répartition du revenu de la chasse aux propriétaires (bail de chasse 2024-2033), tel qu'il est mentionné dans le Cahier des Charges de la Chasse Communale à savoir :

au secrétaire de mairie = 4 % du produit de la location (indemnité de confection des listes et rôles de répartition), sachant qu'il s'agit d'une activité accessoire pour le Secrétaire de Mairie, l'indemnité sera soumise, en déduction, à la CSG et au RDS,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2024-07 / 045 : Travaux aux murs du cimetière – Subvention du Fonds de Concours d'Investissements de la CCSMS

Le maire rappelle la réalisation des travaux de crépissage et de réfection des murs du cimetière communal. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PEINTURES DIEBOLD (67760 GAMBSHEIM) durant l'automne 2024 et le total de la facture s'élève à la somme HT = 32.657,50 € et TTC 39.189,00 €.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental (AMBITION) à hauteur de 6.000,00 € et par la Sous-Préfecture de Sarrebourg (ETAT DETR) à hauteur de 8.350,00 €. Le reste à charge pour la commune s'élève donc à la somme de 18.307,00 €.

Le maire informe également les conseillers municipaux que la commune peut encore bénéficier d'un solde de fonds d'aide de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud d'un montant total de 10.248,00 €. La commune peut solliciter le versement de cette somme (réduite à hauteur égale du versement communal soit = 18.307,00 € / 2 = 9.153,00 € en part communale et en part CCSMS).

Le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter la somme de 9.153,00 € à la CCSMS pour ces travaux de réfection des murs du cimetière communal (fonds de concours d'investissement de la CCSMS).

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide Fonds de Concours d'investissement de la CCSMS, pour les travaux de réfection et crépissage des murs du cimetière de Sarraltroff,

VALIDE la somme de cette aide à hauteur de 9.153,00 €,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande, notamment, la convention avec la CCSMS pour contractualiser cette aide financière.

POINTS DIVERS

Prévision des Travaux 2025

Le maire rappelle au conseil municipal les travaux susceptibles d'être inscrits au BP 2025 = Ravalement extérieur de l'école primaire

Sécurité Routière aux entrées de la commune = Rue Hilbesheim et Goerlingen

Réfection du pont de la Sarre (devis SCRE = 17544.00 € TTC)

Amélioration Cadre de Vie Rue de l'Eglise et Cimetière (Rues et Aire de jeux)

Eclairage lotissement des Prunelles + Voirie provisoire

Parking au terrain de football

Salle des fêtes – amélioration de la cuisine (matériel et lave-vaisselle...)

Trottoirs Rue du Rebberg (partie basse)

Voirie et Trottoirs Rue de la Forêt (partie haute)

Travaux de sécurisation aux entrées de Sarraltroff – Réunion publique d'information

Le maire rappelle les travaux à réaliser l'année prochaine 2025 pour sécuriser les entrées du village aux Rue de Goerlingen et Rue de Hilbesheim (réduction importante de la vitesse des véhicules) par la pose de chicanes (coté Goerlingen) et de coussins berlinois en béton (coté Hilbesheim).

Les travaux sont estimés à la somme de 38.528,00 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre).

Le maire propose d'organiser une réunion publique destinée aux riverains de ces 2 rues pour les informer des travaux prévus dans leur quartier. Cette réunion d'information sera organisée au début de l'année 2025 à la salle des fêtes... Dossier à suivre.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h15.

SARRALTROFF, RECENSEMENT EN 2025

Le recensement de la population 2025 de Sarraltroff débute le jeudi 16 janvier.

Dès réception des consignes dans vos boîtes aux lettres, vous pourrez vous recenser en quelques clics directement sur internet (voir le lien sur l'affiche en photo).

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique ? ...pas de soucis...

Nos agents recenseurs passeront à votre domicile récupérer les formulaires "papiers" durant la période officielle du recensement.

Merci d'avance pour votre implication active et du bon accueil que vous réserverez à nos 2 agents recenseurs :

Mickael Funazzi Dubois et Marie-Angèle Vary,

Ils sont porteurs d'une carte officielle signée par le maire.



Anniversaires de l'année 2024

Pour les 90 ans de :

Mme GASSMANN Georgette née FRIANT
le 25/03/1934

M. KNITTEL Céleste né le 01/05/1934

Mme KERN Odette née SCHEFFER
le 06/06/1934

Mme ROOS Cécile née HERINGER
le 07/12/1934

Pour les 85 ans de :

Mme BOURLON Albertine née GERARD
le 06/04/1939

M. STADLER Pierre Joseph née
le 13/05/1939

Mme LACROIX Lucie née ROTH
le 22/10/1939

Pour les 80 ans de :

M. WEBER Grégoire né le 22/01/1944

Mme WILLEM Antoinette née SCHNEBELEN
le 13/04/1944

M. STEPHANY Roger né le 06/05/1944

Mme HECTOR Odette née KRUMMENACKER
le 05/06/1944

Mme DUBOIS Marie-Thérèse née MITTELBRONN
le 27/08/1944

M. KREMER Fernand né le 20/12/1944

Nous leurs souhaitons
un joyeux anniversaire !!!

Départ en retraite de Mme SEYER Rita

Une cérémonie de départ à la retraite de Rita SEYER s'est tenue à la salle des fêtes du village le 28 juin 2024. Mme Stuzmann, l'Inspectrice de Sarrebourg Nord, M. Hoffmann, Inspecteur honoraire, les secrétaires de l'Inspection Départementale, les collègues, les parents d'élèves, les associations et le personnel communal du RPI se sont retrouvés pour partager un moment convivial avec la future retraitée.

Après une formation à l'école normale de Metz, Rita Seyer a commencé sa carrière dans les années 80. Elle a enseigné tour à tour à Bois de Chênes du Haut près de Phalsbourg en tant que chargée d'école dans une classe unique, de la maternelle au CM2, puis à Postroff, toujours en classe unique jusqu'en 1992. Elle a pris les fonctions de direction à l'école maternelle de Haut-Clocher en septembre de la même année.

Elle a rejoint l'école de Sarraltroff à la rentrée de 1999 et a enseigné en classe de CP et CE1 tout en assurant les fonctions de direction. D'abord en charge de trois classes à l'école élémentaire, elle a dirigé les quatre classes maternelles et élémentaires après le départ de Marie-Jeanne Germain et la fusion des deux écoles en 2022.

Décorée des palmes académiques en 2019, Rita Seyer termine une belle carrière de 25 années passées dans la commune au service des élèves. Nous lui souhaitons une bonne et très longue retraite, pleine de bonheurs et d'aventures !!!



Les photos de classe ci-dessous et sur les pages suivantes

2000-2001- Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :

KELLERMAN Ludovic, PONCIONI Julie, ROOS Solène, NOCAUDIE Justine, KRAJEWSKI Laurine, KOCH Thomas, ZIEGER Lucas

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

Mme SEYER Rita, SAGET Ophélie, RAGNI Cindy, SCHUTZ Nicolas, SCHUTZ Antoine, HOUBERT Anthony, GRABE Guillaume, BOURNIQUE Nicolas

3^{ème} rang (de gauche à droite) :

ZIEGER Manon, CAZENAVE Estelle, ROBERT Marine, RIFF Johanna, REGNAULT Méridice, RABOT Marie





2001-2002 - Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 REGNAULT Méridice, ROBERT Marine, LA-CROIX Geoffrey, CAZENAVE Estelle, BOURNIQUE Nicolas, RAGNI Cindy, KOCH Thomas, RIFF Johanna, HOUBERT Anthony, ZIEGER Manon

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 SCHUTZ Nicolas, TRAVAUX Yoann, REY Florian, RUBY Anaïs, STECHER Alexandre, RABOT Florian, Mme SEYER Rita

Absents : GRABE Guillaume
 SCHUTZ Antoine

2002-2003 - Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 BELLO Manon, TRAVAUX Yoann, BOURNIQUE Nicolas, STECHER Alexandre, RUBY Anaïs, LACROIX Geoffrey

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 Mme SEYER Rita, DI CONSTANZO Romain, CONSTANTIN Marie, WITTMANN Alessio, MUNCHENBACH Laurine, REY-MANN Coraline, NOCAUDIE Anaïs



2003-2004
Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 MEYER Jennifer, NOCAUDIE Anaïs, DI COSTANZO Romain, REGNAULT Clotilde, STECHER Aude, TRUMPF Christopher

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 Mme GASS Fabienne (enseignante remplaçante), SCHWARTZ Paul, DUPONT Brice, PONCIONI Guillaume, CONSTANTIN Marie, BELLO Manon, SCHWARTZENBERGER Audrey, PIN Lucas

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 GILBERT Philippe, DERUCHE Vincent, METZGER Arthur, WITTMANN Alessio, REY-MANN Coraline, MUNCHENBACH Laurine

2004 - 2005 Classe de CP

1^{er} rang (de gauche à droite) :
POIROT Céliane, CONSTANTIN Laura,
RABOT Carole, RAGNI Mylène,
WELTZ Laurie, PERSTNER Mélinda,
KELLERMANN Yannick

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
CONSTANTIN Nicolas, PRINCIPATO
Florian, WENGER Hugo, LACROIX
Amélie, SERVENTON Alexandra,
CHRISTOPHE Cyriac, FREISMUTH
Jordan

3^{ème} rang : Mme SEYER Rita



2005 - 2006 Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :
KARCHER Nathan, GILBERT Claire,
FREISMUTH Jordan, RAGNI Mylène,
MEYER Amélie, WELTZ Laurie, KEL-
LERMANN Yannick, PERSTNER Mé-
linda, PRINCIPATO Florian, CONS-
TANTIN Laura

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme SEYER Rita, CHRI,,STOPHE
Cyriac, CONSTANTIN Nicolas, LA-
CROIX Amélie, WENGER Hugo, RA-
BOT Carole, POIROT Céliane, SER-
VENTON Alexandra, OLIVIER Marc-
Antoine

2006 -2007 Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :
WENGER Amélie, POIROT Eline, DAMAS
Nathan, RUBIS Steve, SCHWARTZ Elise,
DAMAS Lucas, CHARRIER Chloé

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
WELTZ Line, RATREMA Tiavina,
ROCHBACH Nathan, STEICHER Dylan,
SCHWARTZ Loïc, MUNCHENBACH Flo-
riane, DIMARTINO Mélanie

3^{ème} rang : Mme SEYER Rita





2007-2008- Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 LEGRIX Amélie, DUQUENOY Michèle,
 DORSCHNER Lucas, MORITZ Pauline,
 DAUSSIN SCHOLVING Evan, GAVANT
 Yanis

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 PERSTNER Victoria, DORSCHNER Marie,
 FREISMUTH Marie, METZGER Nicolas,
 GAVANT Florian, RABOT Océane, LA-
 CROIX Angélique

3^{ème} rang : Mme SEYER Rita

2008-2009- Classe de CP et CE1

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 METZGER Aurélie, LITTNER Théo,
 SCHMITT Fanny, RISVAL Baptiste, RA-
 TREMA Sambatra, BOURGATTE Théo,
 FETIQUE Adeline, SINTEFF Timothy

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 FREISMUTH Marie, LEGRIX Amélie, GI-
 RONIS Quentin, GRAFF Ophélie, LA-
 VIGNE Matthias, MOLTER Camille

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 DAMAS Axel, SCHEID Julie, KHOUMRI
 Zoé, KARLESKIND Yola, BALOCCO Orné-
 la, MORITZ Pauline, Mme SEYER Rita



**2009-2010 Classe de CP et
CE1**

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 MEYER Ophélie, AIT BASSOU Mo-
 hamed, MEREU Alyssa, RAUCH
 Hugo, DASTILLUNG Oriane, MOU-
 QUET Quentin, SIMONIN Faustine

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 SPADONE Thomas, FUNAZZI Mi-
 chaël, KRAUSER Elodie, WAGNER
 Chloé, DE BACKER Charlène, STEI-
 BEL Solène, CHRISTOPHE Noémie

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 NICOLAS Audrey, SCHOEFFLER
 Maxime, METZGER Aurélie, BA-
 LOCCO Ornéla, RATREMA Samba-
 tra, KARLESKIND Yola, CHRIST Au-
 drey



2010- 2011 Classe de CP et CE1

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
DIETRICH Océane, FREISMUTH Jean-Baptiste, OBERLE Maïwenne, FLAUS Léo, ETIENNE Lisa, DIETRICH Corentin, BICHET Erin

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
NAGEL Alyson, GRIBELBAUER Alexis, LINCK Chloé, TOLAINI Léondro, STAUB Justine

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
BICHET Emma, DANNENBERGER Florian, DOSCH Laurine, SCHOEFFLER Thomas



2011- 2012 Classe de CP

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
SCHMITT Amélie, OBERLE Aymeric, WEHRUNG Mélissa, SCHMITT Lilian, MORITZ Clara

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
STRASSEL Julie, BIRGEL Damien, NOBLE Léonie, LAMY Esteban, CAZIER Eden, WINTERSTEIN Noa, REGUENA Laurine

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme Rita SEYER, RIGARD Lilou, KHOUMRY Noé, FETIQUE Alicia, KRIEGER Gaëtan, KRIEGER Laurine, DITSCH-COLLING Lenny

2012-2013 Classe de CP

1^{er} rang (de gauche à droite) :
HOLTZ Léa, SCHOEFFLER Grégory, BOOG Maxime, WETZEL Dylan, LACROIX Clara, MOUQUET Clara

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme SEYER Rita, LITTNER Lola, NAGEL Kévin, STAAB Iléana, DOSCH Lucas, DOUIFI Mélina, MACQUET Baptiste, TOLAINI Joëlia, AIT BASSOU Saïda





2013-2014- Classe de CP

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 AVINAIN Prisca, SANCHEZ Emilio, JACOB Théo, JAXEL Nathan, RODRIGUEZ Evan, DASTILLUNG Maxence, RABOT Lona, FETIQUE Anaïs, WETZEL Wendy

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 HOFFMANN Victor, WAGNER Emma, OUVROUTSKI KHOUMRI Lisa, SCHOEFFLER Martin, DIETRICH Candice, WELSCH Romain, NAGEL Anaïs

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 Mme SEYER Rita, LINCK Louise, CHRISTOPHE Madeline, HISSIGER Mattéo, PINKELE Lou-Ann, BOUDINET Lisa

2014-2015- Classe de CP et CE1

1^{er} rang au sol (de gauche à droite) :
 JAXEL Nathan, AIT BASSOU Yacin, PERIOT Ethan, DIETRICH Quentin

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 HOLTZ Eléna, COLLIN Lauréna, OUVROUTSKI-KHOUMRI Lisa, LEBLANC Janelle, BONNAIRE Sara, WEHRUNG Morgane, _____

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 LACROIX Aymeric, STEIBEL Mathys, RODRIGUEZ-LITTNER Evan, NAGEL Anaïs, KARAAH-MET Berat, WELSCH Romain, SCHOEFFLER Martin

4^{ème} rang (de gauche à droite) :
 - Mme SEYER Rita, BOUDINET Emma, WAGNER Emma, PINKELE Lou-Ann, DIETRICH Candice, HISSIGER Mattéo



2015-2016 Classe de CP et CE1

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
 BOOG Paul, WEHRUNG Morgane, LARHRISSI Anès, DI LORENZO Kylian, BUENO Jeanne, HERTZOG Tom, HISSIGER Marie, PERIOT Ethan, LEBLANC Janelle

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 RATREMA Fidérana, LACROIX Aymeric, COLLIN Lauréna, AIT BASSOU Yacin

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 SANCHEZ Estebann, MULLER Louanne, DIETRICH Quentin, POIROT Axelle, GUIOULLIER Arno, BONNAIRE Sara, STEIBEL Mathys, BOUDINET Marine, Mme SEYER Rita

2016 - 2017 Classe de CP

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
WETZEL Enzo, GUERESCHI TAHIBI Sarah, RABOT Lexia, ROOS Léo, MARTIN Lou-Anne, DASTILLUNG Elise

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
DANNENBERGER Julian, STAAB Timéo, LAURANT Emmy, WELSCH Timéo, KUNTZNER Robin

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme SEYER Rita, ETIENNE Noé, ROS-TOCK Noah, WEBER Emma, DARTOIS Oscar, PFOTZER STECK Inaya,



2017- 2018 Classe de CP et CE1

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
DANNENBERGER Mélissa, SCHULER BOUGON Noah, WIMMERS Solène, BECKER Ezékiel, WEINAKER Zoé, WIMMERS Amélia, HOLTZ Léane, LARHRISSI Marwan, DOSCH Noam, OSWALD Benjamin

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme SEYER Rita, Elisa KRUMENACKER (AVS), HOLTZ Eva, DASTILLUNG Elise, KUNTZNER Robin, TISCHNER Sacha, RABOT Lexia, LE CORRE Zélie, LAURANT Emmy, MICAULT Maëlle, FROELIGER Jauris, WEBER Emma, PERRIN Célénya

2018-2019 Classe de CP et CE1

Rangée du dessus (de gauche à droite) :
SIQUOIR Jade, HEYMANN Zoé, BORDENAVE Samuel, KRIEGER Bastien, ROCHE Robin, DANNENBERGER Mélissa, Mme SEYER Rita, OSWALD Benjamin, TISCHNER Sacha, HOLTZ Eva

Rangée du dessous (de gauche à droite) :
WIMMERS Solène, Corinne WINKLER (AVS), WIMMERS Amélia, DOSCH Noam, PERRIN Célénya, MATHIS Clara, LITTNER Tristan, MARTIN Manon, JAMBERT Léna, KRAUSER Léanne

Absent : BECKER Kyan





2019-2020- Classe de CP

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 HACQUARD Louise, POIROT Amaury, BONI Antoine, LACK Alexis, GUIOULLIER Lucie, ABDELMALEK Kenzo, SCHULER BOUGON Maé

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 JAXEL Esteban, TASKAYA Tuha-na, RABOT Estevan, LEBLANC Julian, FUNFROCK Elia, AIT BASSOU Soufiane, AIT BASSOU Omar

Absent – LARHRISSI Alia

2020-2021- Classe de CP

1^{er} rang ci-contre (de gauche à droite) :

- WORONKA Eva
- LEMMER Léna
- HERTZOG Elisa
- WINTERSTEIN Lila

2^{ème} rang ci-contre (de gauche à droite) :

- RENAUX Thibault
- BRION Timéo
- BORDENAVE Vincent
- BECQUET Joey

3^{ème} rang ci-contre (de gauche à droite) :

- SIEGLER CABALION Léonie
- HOLTZ Cylia
- TISON Léonie
- ROLLET Ezio

4^{ème} rang ci-contre (de gauche à droite) :

- BRIOT Yoann
- DIEUDONNE Doovan
- Mme SEYER Rita
- DA SILVA Pauline (emploi civique)



2021 - 2022 Classe des Grande Section et CP

1er rang assis (de gauche à droite) :

WORONKA Nathan, GRUNER Elise, HOLTZ Noah, ROBIN MALEYRAC Elia, FUNFFROCK Léo

2ème rang (de gauche à droite) :

MOKRANI Liam, WILHELM Amance, BRION Manoé, SCHMITT Nolan, JAMBERT Noa, CHARRIER Charlotte, BLASQUEZ PATTEE Nyla, WILLEM KUCHLY Mathias

3ème rang (de gauche à droite) :

Mme SEYER Rita, GENEVE Kyliann, GIESSINGER Maëly, THOMAS Jules, CHAPIRON Maureen (Emploi civique), OKALY Alice, AKDEMIR Almina, UNTEREINER Mila, BIASCH Lucie, HELLSTERN Johana (Emploi civique)



2022- 2023 Classe des Grande Section et CP

1er rang assis (de gauche à droite) :

ZIMMERMANN Louise, LACK Mathias, SBINI Romayssa, MAZERAND Charlotte, HACQUARD Baptiste

2ème rang (de gauche à droite) :

BAILLY Norah, BRION Manoé, WORONKA Nathan, JACQUES Maé, GHLAISSA Rayan, OKALY Alice, SHMIDT Paul, GUL Lina

3ème rang (de gauche à droite) :

WATTEL Marie (enseignante), SEYER Rita (enseignante), GRIBELBAUER Lizéa, CREUSOT Louis, BALSQUEZ PATTE Nyla, WILHELM Amance, CHARRIER Charlotte, ROBIN MALEYRAC Elia

2023-2024 Classe de CP

1er rang assis (de gauche à droite) :

AKDEMIR Murat, HEIM Léna, MAZERAND Gabin, DANDEL Vanessa, ZIEGER ALBERT Jade, LACK Mathias

2ème rang (de gauche à droite) :

SBINI Romayssa, LEMMER Zoé, PFOTZER STECK Jessie, BLAISE Lia, ZIMMERMANN Louise, OBERLING Mila, ETIENNE Louis

3ème rang (de gauche à droite) :

Mme SEYER Rita, JACQUES Maé, ENGEL Nolan, GUL Lina, MASSON Maxence, MATHIS Elisa, RUBY Clara

Absent : MARTIN Yannis (encart en haut à droite)



Photo Souvenir 1979-1980 : Equipe des minimes



1er rang (accroupis de gauche à droite) : Schneider Eric* - Gassmann Stéphane* - Gassmann Olivier* - Blettner Frédéric - Oswald Christian* - Schaeffer Valentin* - Blettner Guillaume - Winkler Hervé - Gassmann Philippe

2ème rang (debout de gauche à droite) : Bour Bernard - Fétique Eric* - Krieger Jean-Luc* - Hiegel André (RIP) - Dietrich Francis* - Henry Thierry (RIP)* - Roos Raymond - Gassmann Bernard (Les noms des joueurs suivis de * étaient d'Oberstinzeln.)

Photo 2024



1er rang (de gauche à droite) : Bryan S – Guillaume D – Florian M – Kévin A – Serge O – Idi G – Ahmed J

2ème rang (de gauche à droite) : Régis R (arbitre) – Nicolas T – Julien D – Cédric G – Ludovic H – Christophe B – Régis M – Julien M – Virgile B (coach)

Les associations

Société d'Arboriculture

L'année fruitière est une déception, les saintes glaces ont été fatales pour l'ensemble des fruits, cerises, mirabelles, quetsches, pommes, sans fruits pas de distillation, l'alambic est au repos.



L'assemblée générale de l'association qui devait avoir lieu au mois de novembre est reportée au printemps 2025.

Un renouvellement du comité sera à l'ordre du jour de l'assemblée générale suite à des démissions.

La société se porte bien, mais pour qu'elle continue de rayonner dans le monde associatif, je souhaiterais avec plaisir voir l'arrivée de jeunes gens pour assurer la relève.

L'arrêt de la collaboration avec le C.A.T. d'Albestroff pour nous fournir les fleurs et les légumes ne nous permettra plus d'organiser nos foires aux plantes et ainsi nous priver de nos principales ressources financières.

Je tiens à remercier les dirigeants du C.A.T. pour leur collaboration pendant plus de trente années.



Le nouveau comité, une fois élu va devoir trouver d'autres activités (fabrication jus de pomme, marché horticole avec d'autres partenaires, vente de fruits et légumes etc...) et ainsi repartir pour partager son savoir faire et ses connaissances avec le monde arboricole.

A l'approche des fêtes de fin d'année, mettons de côté nos soucis et nos craintes, que l'année 2025, qui est à notre porte, vous apporte joie bonheur, santé et paix et qu'elle soit une année pleine de gourmandises.

Le président MATHIS François

Cours de taille du Samedi 09 mars 2024



La journée fût instructive.

Taille de pêchers en gobelet et taille de mirabelliers. Des vidéos sont disponibles sur youtube pour les personnes qui ont assisté ou qui n'ont pas pu assister à cette journée.. Tapez dans la zone de recherche youtube : Sarraltroff Arboriculture et quelques vidéos vous rappelleront cette journée.



Vente de plantes du Samedi 26 octobre 2024

Sports réunis de Sarraltroff

« Tournons la page 2024 et ouvrons un nouveau chapitre pour 2025 ».

Tels sont les engagements que l'ensemble des membres de l'association sportive du village ont pris pour continuer à faire vivre le club, un club qui perdure avec fierté depuis sa création le 14 janvier 1970. Mais avant de nous tourner vers l'avenir, prenons un moment pour revenir sur les événements marquants de cette année.

Un bilan sportif positif pour l'année 2024

Du côté des résultats sportifs, 2024 restera une année de transition et de renouveau pour notre association. Nos équipes, portées par la motivation et l'engagement de chacun, ont su se surpasser et obtenir des résultats bien au-delà de nos attentes.

L'équipe première, après une saison difficile l'an dernier, a terminé 6^e au classement général dans sa catégorie, sur un total de 12 équipes engagées. Ce résultat est d'autant plus significatif qu'il marque une nette amélioration par rapport aux saisons précédentes, où des performances moins abouties avaient terni notre parcours. L'implication de nos joueurs, sous la direction de notre staff technique a permis de consolider une équipe solide, prête à relever de nouveaux défis.

L'équipe réserve, quant à elle, a brillé avec une 2^e place sur les 6 équipes engagées. Une belle performance qui témoigne de l'engagement des joueurs tout au long de la saison et de l'esprit d'équipe qui anime le club. Ce résultat n'aurait pas été possible sans l'énergie et la détermination de chaque joueur, qui a su se donner à fond pour porter l'équipe à de tels sommets.

Ces réussites n'auraient pas été possibles sans l'arrivée de 8 nouvelles recrues pendant la trêve hivernale. Ces joueurs ont apporté un

véritable « regain » de dynamisme à notre effectif.

Leur intégration rapide a permis de solidifier nos équipes. Leur enthousiasme et leur volonté de s'investir dans la vie du club sont des éléments précieux qui contribuent à renforcer le collectif.

Un exploit incroyable : Notre club parmi les 50 sélectionnés au concours Uber Eats

Au début de l'année, notre club a réussi un vrai coup de maître ! En effet, parmi les 8 000 clubs qui ont postulé au concours organisé par Uber Eats pour obtenir des équipements sportifs de qualité, seuls 50 clubs à travers toute la France ont été sélectionnés. Et parmi ces 50 clubs, notre association fait partie des deux club lorrains retenus, ce qui représente un véritable honneur pour notre village et pour l'ensemble de notre équipe.

Les maillots Uber Eats, arrivés à l'automne dernier, ont non seulement marqué une étape importante pour notre club, mais ils ont également eu un impact immédiat et positif sur les performances de nos joueurs. En effet, dès qu'ils ont été portés lors de nos matchs de championnat, les équipes ont connu une victoire éclatante, un moment fort en émotions qui a renforcé la fierté et l'âme du club.

L'École de Foot : Des progrès constants et de nouveaux talents en herbe

Du côté de notre **École de foot**, les catégories ont connu une belle progression tout au long de l'année. Sous la houlette de nos **éducateurs passionnés**, qui consacrent une partie de leur temps à la formation des jeunes, nos jeunes joueurs ont fait des progrès notables.

Ces éducateurs, véritables piliers du club, jouent un rôle fondamental en transmettant leur savoir-faire et en cultivant chez ces jeunes bambins l'amour du sport et l'esprit d'équipe.



1er rang (de gauche à droite) : Kévin R – Christopher B – Ludovic B – Nicolas G – Virgile B – Dylan B – Jordan P – Florian M (coach)

2ème rang (de gauche à droite) : Régis R (arbitre) – Lucas L – Ercan C – Quentin W – Lucas A – Loïc W – Anthony R – Lucas E – Florian W -Lucas S

L'année 2024 a été particulièrement marquée par l'évolution de nos catégories de jeunes, qui ont fait un pas de plus vers leur rêve de devenir des grands champions. Que ce soit lors des matchs ou des entraînements, nos jeunes pousses ont su démontrer leur engagement, leur discipline et leur enthousiasme. Chaque séance a été une occasion pour eux de perfectionner leur technique, de se challenger et de renforcer leur esprit de camaraderie.

L'École de foot reste le cœur battant du club, un lieu où les jeunes apprennent à aimer le sport, à se respecter les uns les autres, et à rêver grand.



Un jeune Arbitre Prometteur : Merci à Jauris !

Enfin, nous tenons à adresser un remerciement tout particulier à notre jeune arbitre, fraîchement diplômé, Jauris, qui, à seulement 13 ans, a déjà fait preuve d'une grande maturité et de solides compétences dans l'exercice de l'arbitrage.

Malgré son jeune âge, Jauris a su acquérir de bonnes connaissances dans ce domaine exigeant et a su se faire respecter sur le terrain. Il fait preuve d'une grande rigueur. Ce nouveau rôle n'est pas toujours facile, mais Jauris se donne à 100% et ne cesse de progresser, en s'efforçant de bien faire et de comprendre chaque situation avec discernement.

Il est bien entouré et bénéficie de l'accompagnement précieux de Régis Robitzer, le référent arbitre de notre club, qui le suit dans son parcours et lui offre son expérience et ses conseils.

Nous félicitons Jauris pour son engagement, et nous remercions Régis pour son accompagnement.

Après le bilan Sportif, place au bilan festif !



Après avoir dressé le bilan sportif de l'année, il est essentiel de mettre en lumière une autre dimension qui fait la force de notre association : le côté festif et communautaire. En effet, l'association ne serait rien sans le soutien indéfectible de nos partenaires, sponsors et surtout de notre mairie, qui contribue activement à la vie de notre club.

L'année 2024 a été riche en événements festifs, et nous avons redoublé d'efforts pour améliorer et diversifier nos manifestations, qui sont désormais des moments incontournables de la vie locale.

Le concours de belote, véritable moment de détente et de partage, a attiré de nombreux participants, rassemblant les générations autour de ce jeu traditionnel.

Le concours de pétanque qui est désormais un moment incontournable de la fête des mères qui se déroule chaque année en parallèle de cette belle journée dans une ambiance conviviale et festive et où les mamans sont mises à l'honneur par le club.

Le tournoi inter-entreprises a une nouvelle fois été un grand succès malgré un temps pluvieux et froid. La participation de nombreuses entreprises locales qui ont joué le jeu de la compétition amicale tout en soutenant activement notre club.

La brocante, toujours très attendue chaque année, a une nouvelle fois rencontré un grand succès ! Du matin au soir entre chineurs et danseurs, la fête était au rendez-vous.

Enfin, la fête du village a été l'aboutissement de ces moments festifs, où le club a joué un rôle clé en animant et en contribuant à l'ambiance conviviale de ce weekend avec des animations pour petits et grands.

Regarder vers 2025 : De nouveaux défis et objectifs

Mais que serait un club sportif sans ambition pour l'avenir ? Nous avons désormais les yeux tournés vers 2025, une année qui s'annonce pleine de promesses. Nos objectifs sont clairs : continuer à progresser sur le plan sportif, en visant de nouveaux défis pour nos équipes, tout en renforçant notre structure et notre rôle au sein de la communauté.

Quelques axes majeurs pour l'année à venir :

- **Renforcer l'effectif** : Nous continuerons à attirer de nouveaux talents et à encourager l'intégration des jeunes joueurs, pour maintenir la compétitivité et l'enthousiasme au sein du club.
- **Développer des événements conviviaux et fédérateurs** : Notre objectif est de renforcer les liens entre les membres, les familles et les habitants du village à travers des événements sociaux et sportifs accessibles à tous.

Un grand Merci à tous

Avant de conclure, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont fait de cette année 2024 une année réussie. **Merci à nos joueurs**, pour leur engagement, leur travail acharné et leur passion du jeu. **Merci à nos bénévoles**, qui assurent chaque semaine le bon fonctionnement de notre club, sans qui rien ne serait possible. **Merci à nos partenaires**, qui soutiennent activement notre projet sportif et communautaire. Enfin, **merci à nos supporters**, qui, par leur présence et leur enthousiasme, rendent chaque match unique et chaque manifestation encore plus belle.

Le comité ainsi que l'ensemble des acteurs de l'association sportive se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente et heureuse année 2025. Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, plaisir, mais aussi une excellente santé.

Continuez à nous suivre et retrouvez-nous sur notre page Facebook

**Le Président du SRS
Benoît RENARD**

Association des Parents d'élèves du Val de Sarre

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, l'APE a renouvelé ses actions désormais connues et appréciées des élèves et de leurs familles de notre RPI : Halloween party, ventes de sapins et de fromages. Nous avons également poursuivi notre partenariat avec le food truck Snack en or qui s'est installé tous les 2 mois environ, sur le parking communal de Sarraltroff. Ils nous reversent 50 centimes ou 1€ par burger vendu (selon le prix du burger).

Nous avons fini l'année scolaire avec l'organisation de la fête des écoles le 15 juin, sous une nouvelle forme pour toutes les classes du RPI, de la petite section au CM2. Année olympique oblige, la journée fut organisée sur le thème du sport et des jeux. Après s'être donné rendez-vous dans la cour de l'école de Sarraltroff, les élèves et leurs enseignant(e)s ont emmené

deux terrains pour réaliser des petites épreuves sportives avec l'équipe enseignante et des jeux de kermesse avec les parents de l'APE. En soirée, les familles ont pu s'installer sous les chapiteaux mis en place pour l'occasion, afin de se restaurer (pizzas-flamms / stand café-gâteaux). Dans l'ensemble, cette formule a été réussie et appréciée malgré une météo plutôt capricieuse en début de journée. Nous avons aussi profité de cette journée pour mettre à l'honneur Mme Seyer, directrice de l'école élémentaire de Sarraltroff durant de nombreuses années. A la veille de son départ en retraite, les enfants et parents membres de l'APE lui ont offert des fleurs et des petits cadeaux afin de la remercier pour son travail et son investissement tout au long de ces années.



la flamme olympique jusqu'au stade. Après une danse commune à toutes les classes, les enfants ont pu profiter des



Les bénéfices de nos actions nous ont permis de reverser la somme de 300€ par classe à la rentrée (soit un total de 1800€ pour les 6 classes du RPI).

Actions et projets pour l'année scolaire 2024-2025 :

Halloween party

Nous avons renouvelé la formule choisie l'année dernière : boom, tournée des bonbons dans le village avec animations terrifiantes (installées cette fois-ci derrière la salle des fêtes, dans le jardin de l'école), puis soirée avec buffet. Encore une fois, l'événement a connu un grand succès et a fait salle comble. Petits et grands monstres étaient ravis !



Vente de sapins

Environ 45 sapins ont été vendus, toujours en partenariat avec Thomas Helmstetter de Goerlingen. La livraison des sapins a eu lieu le vendredi 6 décembre, entre 16h et 18h. Ce jour était aussi celui de la fête de fin d'année du RPI à laquelle nous sommes associés cette année pour la formule repas. Nous avons à nouveau organisé un petit marché de Noël dans le hall de l'école de Sarraltroff avec vente de vin chaud, boissons chaudes et crêpes, pendant la livraison des sapins.

A 18h30, les communes ont offert un spectacle de clowns aux enfants, à la salle des fêtes. A l'issue de cette prestation, Saint-Nicolas est passé au périscolaire pour saluer les enfants et leur apporter des confiseries. Nous avons enchaîné avec un repas convivial, en partenariat avec le traiteur Brion et avons servi 35 menus sur place (dans les locaux du périscolaire) et 15 à emporter.

Une vente de fromage en période hivernale

Le contact est déjà pris avec la fromagerie de Noël Cerneux. La livraison aura lieu le 27 janvier 2025.

Un loto

Nous réfléchissons à l'organisation d'une deuxième édition au printemps 2025. Cette action est certes intéressante en termes de bénéfices mais elle est coûteuse en préparation (recherche de lots, communication, installation et rangement de la salle).

Fête des écoles

Elle aura lieu le 14 juin 2025.

Le choix du stade comme lieu de fête a globalement plu aux familles présentes, même si la question de la météo reste problématique. Pour la formule repas, des grillades, accompagnées de frites ou de salades pourraient être une option à tester cette année.

Encore de beaux projets en perspective pour cette année

à venir que nous vous souhaitons heureuse et sereine.

Les membres de l'APE du Val de Sarre

Info : Si vous emménagez dans une ancienne maison à Sarraltroff, et que vous trouvez des vieilles photos ou papiers dans le grenier ou la cave de cette maison. Ne les jetez pas. Ramenez plutôt ces photos et papiers en Mairie.

Culture et Sport du Val de Sarre (CSVS)

Bilan de nos activités en 2024 :

A/ La course à pied

Une dizaine de membres ont participé à quelques courses :

- Le marathon de Paris en avril
- Le trail "Les Vosgirunners" 26 kms à Niederbronn Les Bains fin avril
- La course nature "10 kms du Stock" à Langatte en juillet
- La course nature "Running sous les étoiles" de 12 kms à Niderviller en août
- Le trail "les montées du DAUBENSCHLAG" de 19 kms à DOSENHEIM-SUR-ZINZEL en septembre
- Trail "Les foulées du plan incliné" de 14 kms à SAINT-LOUIS en octobre



Pour la saison 2024-2025 la section Course à Pied fait une pause ! On attends de voir comment cela évolue... pour éventuellement reprendre en septembre 2025 !

B/ Les mercredis récréatifs

Les enfants de 4 à 12 ans sont accueillis les mercredis de 13h30 à 17h30 dans les locaux du périscolaire pour participer à différentes activités. Cette année encore il a fallu faire preuve de créativité dans l'élaboration du programme des activités. Les enfants ont pu faire du sport, découvrir les arts du cirque, faire de la peinture et des créations en perles. Ils ont également réalisé des bricolages sur les animaux, les papillons et créé leur bougeoir. Ils ont confectionné de jolis cadeaux à offrir à l'occasion de la saint Valentin, pour la fête des mères, la fête des pères et pour décorer leur intérieur pour Pâques.

Le périscolaire a également accueilli le

spectacle de professeur Totoche en février. Les enfants ont participé à des ateliers culinaires : tartelettes aux fruits, des mini croissants salés et des mini roulés sucrés, gâteau de l'horreur à Halloween et sablés de Noël.

L'année scolaire s'était conclue par une sortie au parc Fraispertuis, malheureusement la météo n'a pas été clémente ce qui a coupé court à la dynamique de la journée.



Dès octobre, Inès HERNANDEZ, jeune stagiaire en Bac professionnel, animation enfance et personnes âgées a rejoint l'équipe pour prêter main forte tous les mercredis de l'année à venir. Elle apporte une vision jeune sur les programmes. Les activités manuelles ont repris avec des réalisations pour la fête des grands-pères, sur les États-Unis, sur l'automne et sur la découverte de la Polynésie. Les enfants ont assisté à la sortie au cinéma de Vaiana 2 et sont

allés se défouler au KinyParc, des après-midis pleines de jeux, de rires et d'amusements.

C/ Les centre-aérés

Cette année les enfants ont passé leurs vacances avec nous et c'est avec grand plaisir, que nous avons accueilli les 89 enfants de 3 à 12 ans au cours des différentes semaines de centre aéré. La proximité des bâtiments accueillant l'enfance permet à nos équipes de séparer les enfants en groupes d'âge (3-6ans à l'école maternelle et 6-12ans au périscolaire et à l'école primaire).

La première semaine de centre aéré a eu lieu du 22 au 26 avril, sur le thème des « Super ». Pour cette semaine nous avons accueilli deux animatrices supplémentaires, Lona originaire de Sarraltroff, chez les « grands » et Maëlys chez les « petits ». Les enfants ont pu participer à différentes activités de création avec la réalisation de gourdes, d'affiches nature, de Windows, de porteclés et de casquettes. Une sortie au karting Watt Kart de Phalsbourg a eu lieu, où ils ont pu explorer leur super vitesse... Des jeux sportifs afin de tester leurs super pouvoirs ont également été organisés.

Et bien sûr un passage par la cuisine où les plus gourmands ont pu préparer des super sablés et la recette secrète du





gâteau de Super Man.

Pendant les grandes vacances, le centre aéré s'est déroulé du 8 au 12 juillet, sur le thème emblématique de 2024 : **les jeux olympiques !**

Une semaine durant laquelle nous avons accueilli l'animateur Ilan chez les « petits » et Corentin originaire du village, chez les « grands » pour nous prêter main forte.

Une semaine ponctuée de rencontres sportives avec les Sports réunis de Sarraltroff où les enfants ont pu découvrir le football accompagné du coach Ludovic. Puis l'intervention de Mathilde a permis la découverte du bodykaraté. Et pour finir Jules, dit Le Chat, est venu faire une initiation au judo.

Bien sûr d'autres activités sportives ont eu lieu avec les animateurs et animatrices, comme le tir à l'arc, le vélo, la gymnastique, le handball et plein d'autres activités.

Les enfants ont aussi pu réaliser des trophées, des médailles et une flamme olympique à ramener chez eux, ainsi qu'une banderole des différents sports par pays afin de découvrir un peu mieux ce monde des JO.

Cette semaine s'est soldée par une sortie à Langatte, où les grands ont pu réaliser une grande course d'orientation pendant que les plus petits découvraient le bowling le matin. Les deux groupes ont eu le plaisir de se retrouver dans la piscine l'après-midi où ils ont pu s'amuser sur les structures.

En août deux belles semaines ont eu lieu,

avec en plus un nouvel animateur, Loïc. La première, du 19 au 23, était sur des thématiques commençant par la lettre « A ».

Les enfants ont donc pu faire des bricolages et jeux sur les Agents secrets, des recettes sur Astérix, laisser parler leur créativité avec les Arts. Le jeudi sortie à l'Accrobranche, où les plus

La dernière semaine a eu lieu du 26 au 30 août, cette fois avec la lettre « P ». Les enfants ont pu découvrir les Pharaons, réaliser des mini Pizzas, faire des jeux et des bricolages sur les Pokémons et la Pat Patrouille, s'amuser avec les Pirates et bien sûr aller dans un Parc d'attraction. Ils ont passé une superbe journée à Walygator, où les plus grands ont fait le



grands se sont amusés dans les arbres pendant que les plus petits découvraient les parcours adaptés.



Le soir venu, chose promise chose due, notre groupe des grands s'est arrêté dans le petit village de Turquestein Blanrupt. Là-bas une soirée Autochtone les attendait, veillée accompagnée d'indiens, repas au coin du feu, chamallows grillés et nuit dans des tipis ont fait le bonheur de tous.

plein de sensations. Cette semaine s'est clôturée avec les Princes et Princesses, et surtout une boum ! Des jeux et de la danse, des bonbons et des pizzas, des boissons et des Piñatas, une magnifique façon de conclure les centre aérés 2024.



Ce fut un plaisir d'accueillir chaque enfant ! Nous pensons déjà aux accueils de 2025, où nous avons hâte de les retrouver la semaine du 7 au 11 avril 2025 sur le thème de Pâques.

Et en été nous vous attendrons aux dates suivantes : du 7 au 11 juillet, du 18 au 22 août et du 25 au 29 août

Contact : 06.48.67.09.03
csvs57400@gmail.com ou directement au périscolaire.



D/ La musique

« Les années passent et se ressemblent. »

La musique poursuit son petit chemin en répétant les jeudis soirs, deux fois par mois. Nous avons participé aux cérémonies du 8 mai et assuré l'animation du repas des anciens du village. Par curiosité, vous pouvez nous suivre sur Youtube (musique Sarraltroff) où vous trouverez un petit condensé de notre activité.

E/ L'activité gym

Les cours, toujours animés par Laura Etienne, ont lieu tous les mardis de 19h30 à 20h30 dans le préau de l'école. La première demi-heure est consacrée à la partie cardio, puis du renforcement musculaire les 30 dernières minutes. Les séances peuvent également se dérouler en extérieur, quand le temps le permet. Il y a 12 adhérentes pour cette année scolaire 2024-2025. L'occasion de passer un moment convivial et de se dépenser, toujours dans la bonne humeur !

Projets pour l'année 2025 :

Nos activités sportives et culturelles se poursuivront, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Meilleurs vœux de réussite et de bonheur pour cette nouvelle année.

Les membres de Culture et Sport du Val de Sarre



Photo Souvenir

M. BEAUVAIS Robert
lors de son dernier
mandat de Maire
rendant Hommage
aux soldats tombés
au champ d'honneur



Sapeurs-pompiers Dolving-Sarraltroff

Le centre des Sapeurs-Pompiers de Dolving
comporte dans ses rangs
12 pompiers volontaires



Michel LITTNER (chef de centre)

Serge WILHELM,
Freddy WELTZ, Didier HUBER, David RIESE
Sébastien NOBLE, Yann HENRY
Lionel FISCHER, Guillaume BECKER
Nathan GAUTHIER, Roméo WELTZ, LACHHAB Alexandre

L'année 2024 aura vue l'aboutissement d'un long projet.
L'Unité Opérationnelle de Dolving-Sarraltroff s'est vue dotée
d'un nouveau bâtiment entièrement financé par la commune
de Dolving.

Nous avons également été doté d'un véhicule de type VPS
(véhicule de premier secours) avec une citerne de 400L qui
nous permet d'effectuer des premières actions en attendant
les véhicules des centres voisins.

Cette année encore, nous atteignons la barre des 60 interven-
tions.

Un chiffre remarquable pour une unité opérationnelle comme
la nôtre.

L'effectif ne cesse de se former pour intervenir auprès de ses
concitoyens.

Certains d'entre nous effectuons plus de milles heures de
garde sur le centre de Sarrebourg. Ce qui nous permet d'obte-
nir l'expérience nécessaire pour faire face à toute situation.
Nous comptons également dans nos rangs plusieurs pompiers
professionnels

Freddy WELTZ (Strasbourg) Yann HENRY (Strasbourg)
Sébastien NOBLE (Saint- Avold) et un matelot Guillaume BECK-

ER (Brest)

Mais comme tout centre, nous sommes à la recherche de per-
sonne féminin ou masculin motivé pour compléter notre
effectif.

Alors si vous avez entre 16 et 55 ans,
Vous souhaitez compléter notre équipe,
Aider les gens, vous former aux gestes de secours,
N'hésitez pas à nous contacter au 06.04.02.57.58.
Des conventions peuvent être signées entre employeur et
salarié sur demande, elles permettent au pompier volontaire
de ne pas poser de congé
pour effectuer les stages.

**L'Unité Opérationnelle de Dolving-Sarraltroff vous sou-
haite une très bonne année 2025**

Lors de notre traditionnelle Sainte Barbe qui a eu lieu le 30
novembre à la salle communale de Oberstinzel, nous avons pu
mettre à l'honneur plusieurs pompiers.

- **Médaille d'honneur pour 40 années de service** à
M. FREISMUTH Laurent (Sarraltroff) - photo ci-dessous
- David RIESE (Dolving) a été promu au grade de Sergent suite



à la réussite de ses stages

- Laurent FREISMUTH a été promu au grade de caporal honoraire (retraite)
- Gilbert GASSMANN (Sarraltroff) a été promu au grade de caporal honoraire (retraite après 20 années de service)
Également plusieurs diplômés ont été décernés pour divers réussite de stage
(FISCHER Lionel, LACHHAB Alexandre, WELTZ Roméo, RIESE David)



L'amicale

Comité:

David RIESE Président
Nathan GAUTHIER
Vice-Président
Alexandre LACHHAB Secrétaire
Lionel FISCHER Trésorier



Les jeunes Sapeurs Pompiers «JSP »



4 jeunes Sapeurs-Pompiers
complètent l'effectif.

Constance BECKER, Capucine LITTNER, Maëlle RIESE et
Ludovic DUMESNIL

Pour s'inscrire dans la section des JSP il faut avoir 12 ans
au 1^{er} juillet de l'année d'inscription.

Les inscriptions doivent se faire avant juin 2025.

Renseignements auprès de Michel LITTNER

*Constance et Capucine intégreront le centre en tant que pompiers volontaires au 1^{er} juillet 2025 après le passage de leurs examens.

Membres:

Antoine LITTNER, Francis MATHIS, GASSMANN Gilbert, Marie-Thérèse ROTH, René ROTH, Claude LILAS, Lucien FABER, Jean-Pierre LILAS Jean-Claude BEHR, Jean FRIANG, Jean-Marie COLLIN,
Didier HUBER, Laurent FREISMUTH, Guillaume BECKER, Freddy WELTZ, François RUBINE, Michel LITTNER, Jérôme GAUTHIER, Yann HENRY, Roméo WELTZ

Le président David RIESE et tous les membres, vous remercient de l'accueil que vous leur avez accordé tout au long de l'année lors des différentes manifestations et vous présentent ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025.

- Calendrier courant du mois de novembre
- Balade des lutins le 14 décembre à Dolving

Bonne année et santé
Le Président

Club de l'Amitié

LE CLUB DE L'AMITIE, UN CADRE CHALEUREUX ET DE PARTAGE D'INTERETS COMMUNS POUR LES SENIORS

Le club de l'amitié de Sarraltroff s'adresse aux séniors qui souhaitent se retrouver et se regrouper dans un but commun : lutter contre l'isolement et passer de bons moments ensemble, favorisant le lien social et les échanges. Ils participent assidus et motivés aux différentes activités proposées.

Les rencontres ont lieu 2 jeudis par mois à la salle des fêtes de Sarraltroff où les jeux de société tels que belote, scrabble, triominos et autres sont très appréciés. Celles-ci sont aussi l'occasion pour les amateurs d'activités physiques de s'exercer à la marche en 2 groupes de 4 ou 8 km.



A 16h, toutes les personnes présentes sont réunies autour d'un café/gâteau. Les anniversaires sont fêtés tous les 2 mois.



Manifestations de l'année 2024

Le club a organisé une sortie au Château d'Oberbronn le jeudi 30 mai 2024 avec visite le matin de la fabrique de bretzels BOEHLI de Gundershoffen, déjeuner au Château, et l'après-midi une balade sur le Chemin des Cimes de Drachenbronn. Une cinquantaine de personnes y ont participé.

Parmi les autres activités, la marche d'automne du 20 octobre, avec un parcours de 5 km ainsi qu'un parcours de 10 km a rassemblé 75 personnes qui ont également pris part au repas « Pâté Lorrain, crudités » organisé par le Club.

Pour la joie de tous les membres, le traditionnel repas de Noël s'est déroulé à la Salle des Fêtes de Sarraltroff le dimanche 8 décembre.

Par ailleurs, la section de gym douce compte 23 adhérents et les séances ont lieu tous les lundis de 17h à 18h hors vacances scolaires.



Le club de l'amitié compte à ce jour 85 adhérents. Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues et pourront contacter la présidente au 06 84 08 45 56.

La présidente Mazerand Rita

Souvenir Français

L'année 2024 a été riche en événements pour notre comité ! Notre porte drapeau, Jean-Luc Friang a eu l'occasion de sortir à 21 reprises le drapeau du Souvenir Français lors des commémorations patriotiques et funéraires. Merci à Jean-Luc pour sa disponibilité et sa fidélité au devoir de mémoire.



La quête du Souvenir Français qui est effectuée chaque année le 1^{er} novembre a rapporté 250€ cette année (en baisse de 100€ par rapport à 2023). Merci aux généreux donateurs et aux quêteurs qui prennent de leur temps pour notre association.

L'évènement majeur de cette journée a été l'organisation de la commémoration du 8 mai à Sarraltroff. Une cérémonie à laquelle ont pris part les enfants des écoles. Ils y ont participé en déposant des bougies devant le monument aux morts et en chantant la Marseillaise.

Comme vous le voyez, nous mettons un point d'honneur à faire participer les enfants au devoir de mémoire, il est important dans les temps qui sont les nôtres de transmettre ce flambeau de la mémoire aux jeunes générations.

Nous avons aussi eu 3 décès en cette année 2024 : Christian Roy, Robert Beauvais, Claude Schamm. Merci pour leur implication au sein du Souvenir Français,

Robert ayant fait renaître le comité en sommeil en 1999 et Claude en ayant assuré le secrétariat durant 13 ans.

Nos pensées vont vers les familles de nos membres défunts.

Bonne année à toutes et à tous,

Le Président, Paul VARY



A la Paroisse

L'année 2024 qui s'achève fût marquée par un changement au sein de la communauté de paroisses. Après 8 ans de présence, l'abbé Patrick Muller s'est vu confier une nouvelle mission par Mgr. Ballot en devenant curé-archiprêtre de Bitche le 8 septembre 2024.



propreté, l'organisation des messes dans chaque paroisse de la communauté qui en compte 12.

Le 1er septembre nous avons accueilli l'abbé Georges Bondo qui est désormais notre nouveau pasteur et curé de la communauté de paroisses de St Ulrich au pays de Sarrebourg.

La messe d'installation fût présidée par M. l'Archiprêtre Cédric Triponey de Sarrebourg, à l'issue de cette célébration, l'assemblée fût invitée à partager le verre de l'amitié, pour un moment de convivialité.

Nous souhaitons donc, la bienvenue à l'abbé Georges Bondo.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes, qui donnent de leur temps tout au long de l'année (chorale, organiste, sacristine et autres...) pour l'embellissement, la

Merci aussi aux généreux donateurs qui notamment lors de la quête d'octobre, contribuent à la vie de notre église ; et la municipalité ainsi qu'à M. Le Maire Francis Mathis qui nous aide à maintenir notre patrimoine.

Une pensée toute particulière pour Mme Roos Monique qui nous a quitté cette année et qui a œuvré pendant de nombreuses années à l'embellissement de notre église.

Nos meilleurs vœux pour 2025.

Le Conseil de Fabrique
Sa présidente Marie-Line Stricher
et M. Le Curé Georges Bondo

2 MEDAILLES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – REMISE EN JUILLET 2024

Solange ZEHR – Aide Maternelle ATSEM – 20 ANS : Médaille d'Argent

Solange a débuté sa carrière d'aide maternelle ATSEM en 2003 à l'École de Bettborn, quelques années plus tard, en 2012, elle rejoint l'école maternelle de SARRALTROFF par mutation pour remplacer l'ancienne aide maternelle, Martine NEUROHR.

Raphael FUNAZZI – Secrétaire de Mairie – 30 ANS : Médaille de Vermeil

Raphael a débuté sa carrière de secrétaire de mairie à la Commune de Veckersviller en mai 1994 pour un poste en mi-temps, un an plus tard, en mai 1995, il rejoint la Commune de Sarraltroff pour compléter son mi-temps de Veckersviller et prendre le poste de secrétaire de mairie laissé vacant par le départ à la retraite de l'ancien secrétaire de mairie, Mr Céleste KNITTEL. Il est en poste sur la Commune de SARRALTROFF, à temps plein depuis janvier 2013 où il effectue toutes les tâches de l'emploi de secrétaire de mairie...

Nos félicitations à nos 2 employés pour la remise de leur médaille.



Le Saint Nicolas de passage dans les écoles de Sarraltroff



Toute l'équipe
Crédit Mutuel Etangs et deux provinces
vous souhaite la bienvenue

RENCONTRONS NOUS !

1 rue du Maréchal Leclerc - 57930 Fénétrange

1 rue de Fénétrange - 57400 Sarraltroff

Tél. : 03 87 23 43 81

Courriel : 05520@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

Pour nous rejoindre rien de plus simple



Horaires d'ouverture

Accueil		
MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI	10 h à 12 h	14 h à 16 h
SAMEDI MATIN	9 h à 12 h	

Sur rendez-vous uniquement		
MARDI	9 h à 12 h	13 h à 18 h
MERCREDI	10 h à 12 h	13 h à 17 h
JEUDI	8 h à 12 h	13 h à 17 h
VENDREDI	9 h à 12 h	14 h à 18 h
SAMEDI	8 h à 12 h	

Crédit  Mutuel
Etangs et deux provinces

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM Vie SAM, entreprises régies par le code des assurances.